



MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Sommaire

Conformément à la Loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, la Métropole Toulon Provence Méditerranée réalise annuellement un rapport de développement durable, sur les actions menées sur le territoire et en interne en matière de développement durable.

Les politiques et programmes de la Métropole sont présentés au regard de leur impact sur 5 finalités du développement durable.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2022

2 > 3

Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

4 > 5

5 finalités :

1

La lutte contre le changement climatique



6 > 29

2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



30 > 55

3

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



56 > 73

4

L'épanouissement de tous les êtres humains



74 > 89

5

La transition vers une économie circulaire



90 > 99

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable

100 > 104

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2022

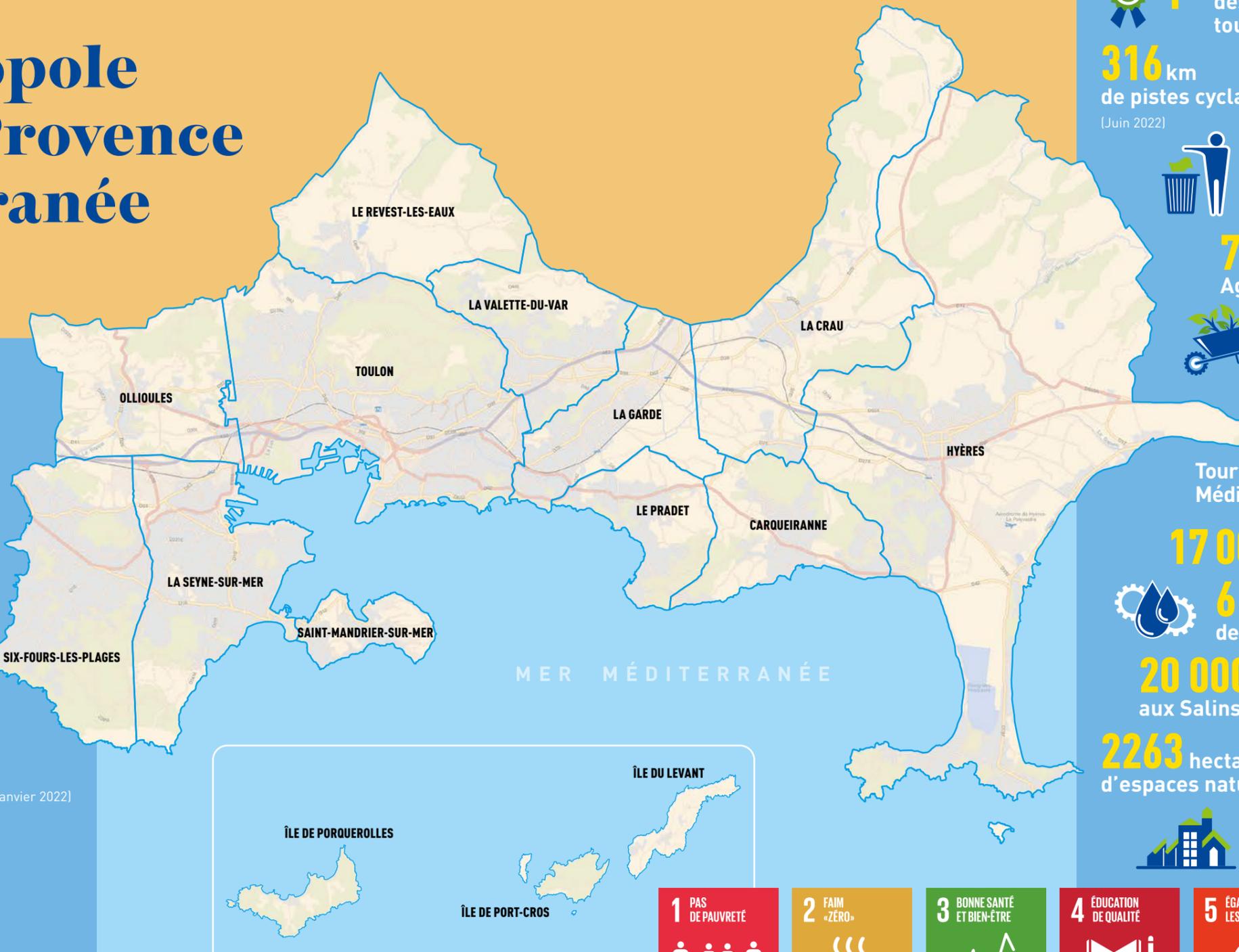
Le territoire en quelques chiffres

14^{ème} Métropole de France

12 communes

449 118 habitants
(Source INSEE population totale légale au 1^{er} janvier 2022)

36 654 ha
200 km de littoral



1^{ère} destination touristique du Var

316 km de pistes cyclables
(Juin 2022)

172 539 tonnes de déchets collectés (2021)

77 producteurs en Agriculture Biologique

soit 597 ha

419 510 visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme Provence Méditerranée (2021)

17 000 étudiants

6 stations d'épuration des eaux usées

20 000 visiteurs accueillis aux Salins d'Hyères en 2022

2263 hectares d'espaces naturels gérés

245 000 logements

Développement durable

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Un cadre international

À l'échelle internationale, l'assemblée générale des Nations unies a adopté en septembre 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé **Agenda 2030** qui fixe les 17 objectifs de développement durable.



Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La lutte contre le changement climatique



Lutter contre le changement climatique c'est adopter une stratégie d'intervention visant à limiter la perturbation des systèmes climatiques causés par l'action humaine.

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui reconnue et considérée comme une priorité mondiale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter l'élévation de la température et d'éviter des événements de grande ampleur, comme la montée du niveau des

océans, le dérèglement des cycles biologiques, les inondations et les périodes de fortes chaleurs.

L'accord international sur le climat acté lors de la COP21, fixe la limitation du réchauffement mondial entre 1,5° et 2° d'ici 2100.

À l'échelle du territoire, la Métropole s'investit dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux choix opérés en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de déplacements, d'efficacité énergétique et de rénovation énergétique de l'habitat.

De plus, la Métropole adapte son territoire aux premiers effets néfastes du changement climatique à l'appui de plans de gestion des risques et de stratégies de lutte contre l'érosion du trait de côte.



6 LEVIERS D'ACTION

1
Aménagement du territoire

2
Mobilité et déplacements

3
Énergie

4
Rénovation de l'habitat

5
Gestion des risques

6
Une métropole écoresponsable

1 Aménagement durable du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le cadre de référence pour l'aménagement durable d'un territoire.

Il met en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables établis pour la période 2018-2030.

En matière de changement climatique, le SCoT Provence Méditerranée énonce notamment les orientations suivantes :

- **Maîtriser le développement dans les enveloppes urbaines.** Au regard du rythme annuel de consommation de l'espace ces dix dernières années, le choix est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles d'ici à 2030.
- **Délimiter, préserver et valoriser les espaces du réseau vert** (espaces forestiers), bleu (cours d'eau et zones humides) et jaune (espaces agricoles) dans les documents d'urbanisme locaux.
- **Améliorer et réhabiliter** le parc de logements.
- **Développer** les transports en commun, les mobilités propres et l'intermodalité.

- **Planifier** un maillage complet et continu d'aménagements dédiés aux modes actifs.
- **Optimiser** la cohérence urbanisme / transport en commun.
- **Accroître** la sobriété énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire des différents secteurs : bâtiments, transports, et développer la « ville intelligente ».
- **Développer** les énergies renouvelables pour assurer un mix énergétique diversifié.
- **Prendre en compte** les risques naturels.
- **Viser** une gestion parcimonieuse de la ressource en eau.

Approuvé le 6 septembre 2019, le SCoT Provence Méditerranée met en perspective les choix à opérer dans les différentes politiques sectorielles au sein du territoire métropolitain.



Actions phares de l'année

La Promenade verte des Remparts à Toulon

Après Chalucet, premier maillon de cette ceinture verte de Toulon, ce sont les secteurs de Montéty et du Zénith qui sont actuellement en pleine métamorphose. Les chantiers vont bientôt laisser place à un nouveau quartier où la nature en ville sera développée afin de lutter contre les îlots de chaleur.

La Promenade verte traversera les voies ferrées grâce à la réalisation par la Métropole et les collectivités, en partenariat avec SNCF, d'un ouvrage d'art dénommé dans les projets « Pont des Arts ». Le Parc des Lices sera lui aussi agrandi de plus de 13 000 m².

La Promenade verte des Remparts se terminera au nouveau Pôle Universitaire de la Porte d'Italie, par une nouvelle voie verte de 6000 m² qui longera l'actuelle voie express qui relie le stade Mayol à la gare routière.

Sentier Métropolitain - Nature for City LIFE

La Métropole est partenaire du projet européen « Nature for City LIFE » piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et financé par la contribution du programme LIFE de l'Union Européenne.

Ce projet, d'une durée de 5 ans (septembre 2017 / août 2022), a pour objectif de sensibiliser toutes les parties prenantes de la ville sur les services fournis par la nature en matière d'adaptation au changement climatique.

Il est mis en œuvre en partenariat avec les trois métropoles régionales (Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée), la ville de Marseille, le Laboratoire Population Environnement Développement d'Aix-Marseille Université et les associations AtmoSud et le Bureau des Guides du GR2013.

Dans ce cadre, une des actions consiste à créer un Sentier Métropolitain pour communiquer sur le rôle multifonctionnel de la nature en ville face au changement climatique. Il créera un maillage entre le GR 51 et le sentier du littoral, tout en permettant de redécouvrir les bénéfices de la nature en ville sous ses diverses formes : parcs et jardins, ripisylves des petits fleuves côtiers toulonnais, zones humides, espaces agricoles, jardins partagés, friches ou encore espaces naturels forestiers.



Inauguration du parc de la Loubière

Le site de la Loubière s'étend sur 2,6 ha et est composé :

- d'un parc paysager de 16 000 m² en partie nord (ouvert depuis le 15 septembre 2022),
- de deux lots qui accueilleront 26 500 m² de surface de plancher de tertiaire (administrations),
- d'un lot qui accueillera un parking en silo, d'une capacité de 600 à 650 places.

Afin de préserver la nature en ville, l'ancienne friche industrielle a été réhabilitée en un jardin de 16 000 m². Les différents paysages du territoire y sont représentés : garrigue, jardins d'acclimatation, terrasses cultivées, restanques plantées, essences médicinales et aromatiques, arbres méditerranéens, tout en utilisant une palette végétale économe en ressources en eau.

Des pièces d'eau sont également aménagées : rivière cascade, fontaines et miroir d'eau.

La consommation en eau du parc est alimentée en grande partie de manière autonome par la source Saint-Philip qui s'écoule sous le parc. Les eaux pluviales sont également récupérées à cet usage dans deux bassins de rétention souterrains.

Le parc est également autonome énergétiquement avec la production électrique de panneaux photovoltaïques présents sur le toit des locaux techniques et la loge des gardiens.

Ce nouvel aménagement est labellisé Quartier Durable Méditerranéen - Niveau Argent.





Le futur Institut de Formation Public Varois des Professionnels de Santé dans le quartier Montéty



Les aménagements exemplaires et ÉcoQuartiers

La Métropole s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.

Chalucet : Quartier de la Créativité et de la Connaissance

Le nouveau quartier Chalucet en centre-ville de Toulon accueille :

- Une médiathèque de 5000 m² et 70 000 ouvrages.
- La Maison de la Créativité de 5400 m².
- Le bâtiment des Beaux-Arts (6400 m²) accueille l'École Supérieure d'Art et Design TPM et TVT Innovation.
- Le Jardin Alexandre 1^{er}.
- Les services sociaux du Conseil départemental du Var.
- Les logements « la Voile Blanche ».

Le site a été reconnu ÉcoCité et labellisé ÉcoQuartier.

Ce label récompense l'exemplarité environnementale du projet.

Le label « Bâtiments Durables Méditerranéens » a été attribué

aux Beaux-Arts et la médiathèque en particulier pour leur architecture bioclimatique favorisant les performances énergétiques.

Le quartier Chalucet a obtenu le label Or de la démarche « Quartier Durable Méditerranéen » en décembre 2020.

L'aménagement du site Montéty

Le site Montéty accueillera prochainement :

- Au nord, l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé avec ses 1200 étudiants.
- Au sud, le projet Edouard Denis, avec un concept d'accueil et d'espaces partagés innovants.
- Le cœur du site sera composé d'un îlot végétalisé.

Le site sera relié à la ville haussmannienne et son centre historique grâce à une passerelle réservée aux modes de déplacements doux.

Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Il intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- L'eau chaude des sanitaires est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits.
- Les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique.
- Le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.

Le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'offre d'espaces d'activités et de services du Technopôle de la Mer permet l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, de laboratoires et de centres de formation. Naval Group s'y est installé en 2016 ainsi que des entreprises prestataires.

Les opérations d'extension des locaux se poursuivent. L'ensemble de ces opérations, à l'instar des bâtiments existants, visent la performance énergétique et environnementale.



Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité.

Cette réhabilitation aide au confortement et à la modernisation du port de commerce.

Les objectifs de cette opération sont plus particulièrement de :

- Rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire indispensable à la poursuite de son développement.
- Permettre le report modal de la route vers le rail, réduisant ainsi le trafic routier au sein de la Métropole et le bilan carbone du transport de marchandises.

L'opération participe activement à l'essor de la relance du site de Brégaillon.



Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Les sites labellisés



La Métropole s'appuie sur la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) pour la conception des futurs bâtiments. La démarche permet de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction.

D'autre part, elle exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative.

Parmi les bâtiments métropolitains, ont été certifiés pour la conception :

- L'École Supérieure d'Art et Design et la pépinière numérique de Chalucet. - « BDM Bronze ».
- Le Conservatoire TPM du site du Pradet. - « BDM Argent ».



2 Mobilité et déplacements

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité. Les actions planifiées répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.



Actions de modération des vitesses et extension de zones apaisées

Suite au décret du 02/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la création des double-sens cyclables sur les zones 30, les zones de rencontre et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser.

L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les plans de circulation, les cadences et les capacités du réseau de transport en commun sont modifiés. Ainsi, le cheminement des lignes de transports, les fréquences de passage, les plages horaires et les capacités des bus sont adaptés en fonction des besoins.

La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM a ouvert ses portes en 2019 dans le centre-ville de Toulon. Elle a pour mission de promouvoir les services offerts aux usagers en matière de mobilité et d'intermodalité sur le territoire.

De janvier 2021 à janvier 2022, 2148 personnes y ont été accueillies dont 1811 pour des renseignements et achats réseau Mistral. Soit une augmentation de 49% par rapport à janvier 2021. La fréquentation s'élève à 102 personnes par jour en janvier 2022, soit une moyenne de 13 personnes par heure.

Deux nouvelles brochures ont été éditées : « La ville et moi » et « Le guide du vélo ».

L'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006.



Un été en bus et en bateau-bus avec le réseau Mistral

En saison estivale, la Métropole et le réseau Mistral s'adaptent aux besoins des citoyens. Des nouveautés : le plan touristique « Un été en bus à Hyères » et les dépliants

« My lovely Point of interest » traduits en trois langues, des horaires adaptés pour les bateaux-bus, des offres touristiques à la ville de Hyères (lignes 67 et 68) ainsi que la ligne bord de mer. Une rubrique en ligne « Sortir sur la Métropole » a également été créée.

L'aménagement d'itinéraires cyclables

Les aménagements cyclables ont plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006, où la Métropole comptait près de 125 km d'aménagements cyclables ; aujourd'hui, 316 km sont disponibles (juin 2022).

Le Vélo à Assistance Électrique

La Métropole propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou d'un kit électrique vélo. Elle aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros

pour un VAE neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf. Depuis 2015, 8114 personnes ont bénéficié de l'aide à l'achat VAE dont 2055 en 2021.

Formations à la pratique du vélo

La Maison de la Mobilité TPM, à travers l'opération « Tous à vélo ! », propose des séances pour adultes d'apprentissage du vélo et des remises en selle en Vélo à Assistance Électrique (VAE). Chaque séance dure 3 heures avec des éducateurs diplômés. 60 stagiaires ont participé en 2021 : 53 pour la remise en selle en VAE, 7 pour l'apprentissage vélo.



CHIFFRES CLEFS

4 Pôles d'Échanges Multimodaux : PE Ollioules / Sanary, PE La Seyne-sur-Mer / Six-Fours-les-Plages Phase 1, PE La Garde Phases 1 et 2, et le PE de Toulon Phase 2

4000 places de stationnement en parc relais

3 zones de covoiturage

(une à Sainte-Musse, deux à l'Escaillon), 282 places

330 véhicules du réseau de transport en commun terrestre

dont 126 à énergies propres :

76 bus hybrides

et 50 bus gaz

43% des véhicules du parc de transport urbain géré par TPM, propres d'ici 2025

(anticipe la réglementation fixée à 16% d'ici 2025).

2 éco-bateaux bus hybrides

180 000 voyageurs / an au téléphérique du Faron



Application « Geovelo »

Application gratuite pour guider les cyclistes vers des itinéraires empruntant prioritairement les aménagements cyclables sécurisés et les itinéraires les plus rapides.

ZOOM

Les box à vélos

Des parkings à vélo couverts, sécurisés et accessibles 24h/24 et 7j/7, permettent de garer jusqu'à 4 vélos par box. Le dispositif a été installé sur 15 sites dans 4 communes : La Crau, Le Pradet, Toulon et dernièrement La Seyne-sur-Mer et prochainement Hyères.

Le Plan Vélo TPM

Le Plan Vélo édition 2022-2023 est disponible en téléchargement sur www.metropoleTPM.fr, sur demande et auprès de La Maison de la Mobilité, il recense tous les aménagements cyclables existants sur le territoire TPM, propose des itinéraires conseillés et signale les aménagements existants dédiés aux cyclistes (parcs à vélos, points d'eau).

Bornes de recharge électriques

La Métropole a élaboré un schéma directeur prévoyant le déploiement de 300 points de recharge électriques publiques au 1^{er} semestre 2023. **En octobre 2022, 89 bornes, soit 178 points de charge, sont en exploitation.** Le paiement peut se faire par abonnement (sur site Internet ou application) mais aussi sans abonnement, simplement avec une carte de paiement bancaire car la Métropole a fait le choix de l'interopérabilité.

Actions phares de l'année

La Semaine Européenne de la Mobilité

La Maison de la Mobilité a proposé de nombreuses animations pour l'édition 2021 de la Semaine Européenne de la Mobilité, qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre. La thématique 2021 « En sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables » rend hommage aux épreuves subies pendant la pandémie de COVID-19 et reflète également les opportunités de changement résultant de cette crise sanitaire sans précédent.

Cet évènement a contribué à éveiller les prises de conscience pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. Au total, 453 personnes ont été sensibilisées à la pratique d'une mobilité durable et 274 personnes ont participé au jeu concours Mobi'Quizz.

Lancement du label Véloc' Location Longue Durée

Dans la continuité de sa politique de lutte contre le réchauffement climatique et de mobilité durable, la Métropole a lancé le label « Véloc' Location Longue Durée » relatif à la **promotion des services de location longue durée de vélos proposés par les professionnels du territoire TPM.**

Ce label gratuit, délivré par la Métropole, vise à distinguer des entreprises de toutes tailles proposant un service de location longue durée de vélos (vélos de ville, VTC, VAE, pliant, cargo, PMR...).

Pour les entreprises, le label offre la possibilité de gagner en visibilité grâce à une opération de communication de grande ampleur. Les adhérents pourront aussi intégrer le réseau « Véloc' » par lequel ils bénéficieront de toute l'actualité vélo sur le territoire TPM.

Les associations proposant des services d'autoréparation de vélos peuvent également obtenir ce label.

Pour le grand public, c'est l'occasion idéale de tester le vélo avant un éventuel achat.



Application de covoiturage

La Métropole, en partenariat avec l'ADETO (pôle d'activités de Toulon-Ouest), l'agence de développement économique de la Métropole TVT Innovation et la startup Oxycar, ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « **Solutions innovantes de covoiturage dynamique et en temps réel en Région Sud** » pour expérimenter au sein du pôle d'entreprises Ouest, une application de covoiturage et/ou en vélo (trajets domicile travail) permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Site de Brégaillon : raccordement du terminal fret de Brégaillon au réseau ferré

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité.

Cette opération permet de **rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire**, indispensable à la poursuite de son développement, le **report modal route / rail** afin de réduire le trafic routier autour du territoire métropolitain et le bilan carbone du transport de marchandises.

Le raccordement électrique des navires à quai

Dans le cadre du dispositif lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « **Escales zéro fumée** », la Métropole s'est engagée dans l'adaptation du terminal portuaire de Toulon Côte d'Azur afin de permettre le branchement électrique des navires à quai.

L'opération consiste en la construction d'un **poste de conversion qui va permettre d'alimenter les trois quais Minerve, Fournel et quai de Corse.** Le système sera capable de s'adapter à toutes les spécificités techniques des navires, tensions (6600 et 11 000 volts) et/ou fréquences (50 et 60 Htz) avec des puissances délivrées qui pourront aller de 3 MW pour les ferries jusqu'à 12 MW pour les croisières. Ce système est labellisé -SMART PORT- et SMART GRID. Les études ont démarré en 2019, les travaux au cours de l'été 2021, et la livraison est prévue au premier semestre 2023.

Dans le cas des ferries, il s'agit de se concentrer sur tous les navires en escales longues de plus de trois

heures, afin d'éviter plus de **7200 heures de consommation de gasoil à quai et de réduire l'émission des polluants en proportion.** Parallèlement, depuis le 1^{er} janvier 2020, la réglementation prévoit l'emploi de nouveaux carburants par les navires, ce qui contribue également à préserver la qualité de l'air.

« Les Journées Rade Hydrogène »

La CCIV a organisé début juin 2022 « Les Journées Rade Hydrogène », visant à **développer la filière hydrogène** sur le territoire. À cette occasion, le premier yacht de plaisance au monde à propulsion électro-hydrogène « the New Era », a fait son escale inaugurale à Toulon.

ZOOM

3 Énergie



Le centre-ville d'Ollioules

CHIFFRES CLEFS*

Consommation énergétique du territoire (2018) :
6700 GWh/an

Émissions de gaz à effet de serre du territoire (2018) :
1427 ktéqCO₂/an,
soit 3,3 téqCO₂/hab

Production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire (2018) :
290 GWh/an

(* Chiffres consolidés)

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Les enjeux du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole sont les suivants :

- Atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France,
- Améliorer l'efficacité énergétique,
- Développer de manière coordonnée les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur,
- Augmenter la production d'énergie renouvelable,
- Valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données,
- Développer le stockage et optimiser la distribution d'énergie,
- Développer les territoires à énergie positive,

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique,
- Favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique,
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les impacts du changement climatique.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques,



Le programme d'actions comporte les neuf axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de TPM (patrimoine, déplacements, parc informatique).
- Organiser la gouvernance, la communication et l'animation du PCAET.
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments résidentiel et tertiaire.

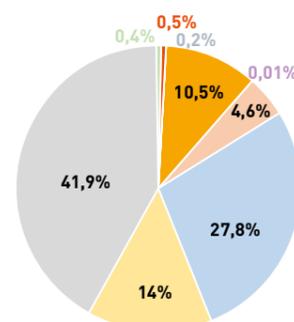
- Poursuivre la politique de mobilité durable.
- Poursuivre la politique d'aménagement durable.
- Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant l'adaptation au changement climatique et en développant l'économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité et paysage).

- Améliorer la qualité de l'air (Plan d'Actions Qualité de l'Air-PAQA).

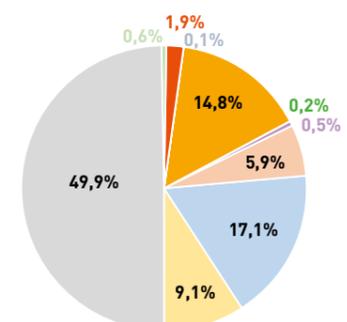
Le PCAET comporte un diagnostic, un programme d'actions et un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

Le document projet a été validé en séance du Conseil métropolitain du 29 septembre 2022. La consultation des parties prenantes et du public sont à suivre.

Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire



Répartition des consommations d'énergie finale du territoire par secteur d'activité en 2018 (Chiffres consolidés - Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud)



Répartition des émissions de GES du territoire par secteur d'activité en 2018 (Chiffres consolidés - Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud)



Le secteur résidentiel représente la deuxième source de consommation d'énergie finale du territoire avec 28% des consommations d'énergie finale. En revanche, il contribue seulement à hauteur de 17% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique par le fait que près de 53% des consommations énergétiques du résidentiel sont électriques.

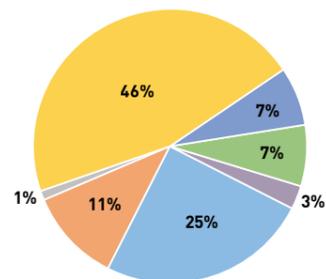
À l'inverse, le secteur des transports représente 67% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 53% des consommations énergétiques finales. En effet, la quasi-totalité de l'énergie consommée par le secteur des transports provient des produits pétroliers.



La production d'énergies renouvelables du territoire



Le graphique ci-dessous présente la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire en 2018, en fonction des différentes sources de production :



- Biomasse 102 GWh PCI
- Incinération des ordures ménagères (thermique) 16 GWh PCI
- Solaire thermique 14 GWh PCI
- Pompes à chaleur 7 GWh PCI
- Incinération des ordures ménagères (électricité) 55 GWh PCI
- Solaire photovoltaïque 23 GWh PCI
- Petite hydraulique 3 GWh PCI

Répartition de la production d'énergies renouvelables du territoire par filière en 2018 (Source : CIGALE)

En 2018, la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire était en moyenne de 220 GWh/an.

Notons que par convention réglementaire, seule la moitié de l'énergie récupérée de l'incinération des ordures ménagères est considérée comme renouvelable.

Au final, en 2018, le bilan de production d'énergie local complet du territoire de TPM était en moyenne de 290 GWh.

L'installation de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer permet d'alimenter en chauffage et en climatisation des ensembles de bâtiments.

En 2021, le réseau qui a été étendu jusqu'aux écoles Malsert 1 et 2 et Jean-Jaurès, compte désormais 12 abonnés (dont 15 points de livraison) soit pour une puissance souscrite de 4868 kW (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

Le territoire bénéficie de 4 chaufferies bois collectives à La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer et Toulon.

Enfin, l'unité de valorisation des ordures ménagères à Toulon produit de l'énergie thermique et de l'électricité.

Production d'hydrogène à partir de boues d'épuration

En 2022, un pilote de production d'hydrogène à partir des boues de station d'épuration est expérimenté sur la station d'épuration de l'Almanarre.

L'hydrogène est produit à partir des gaz émis par le digesteur des boues de la station. Ce pilote permet de faire recharger deux véhicules légers.



Actions phares de l'année

La charte partenariale de transition énergétique et le Contrat de relance

La charte partenariale entre la Métropole et Enedis, signée en 2019, établit les axes de travail à mener conjointement en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- L'aménagement portuaire.
- La mobilité électrique.
- Les aménagements urbains et les raccordements associés.
- L'éclairage public.
- L'innovation et le numérique.
- L'accompagnement des sites insulaires en matière de transition énergétique.
- L'échange de données énergétiques.

Courant 2021, une convention dans le cadre du Contrat de Relance de la

Transition Écologique (CRTE) a été élaborée avec le partenaire Enedis. À travers ce contrat, l'État investira près de 56 millions d'euros sur notre territoire en soutien de 14 projets structurants qui concernent les 12 communes de la Métropole.

Elle permettra le suivi et l'évaluation des actions engagées selon les axes stratégiques suivants :

- La réduction de la facture énergétique, en s'orientant vers plus de sobriété et de production locale d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air en agissant prioritairement sur le secteur de la mobilité.
- La réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, notamment pour la gestion de crise et la résilience des réseaux.

4 Rénovation de l'habitat



CHIFFRES CLEFS

245 000 logements sur TPM

9970 ménages renseignés grâce au dispositif « Bien chez soi » (aspects techniques, juridiques, financiers et mise en relation avec des artisans)

et 7 participations (en 2021) à des manifestations organisées dans le cadre du dispositif « Bien chez soi »

Près de 93 artisans fidélisés générant au total 13 millions d'euros de travaux sur le territoire métropolitain depuis le début du dispositif

10 réunions avec les acteurs locaux (2021)

Le parc de logements est constitué majoritairement de logements collectifs relativement anciens. 55% des logements ont été construits avant 1975. Les enjeux énergétiques et de remise aux normes portent par conséquent sur ce parc privé ancien et est l'axe prioritaire de mise en œuvre des actions.

La Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé où vit la majorité des habitants du territoire. Poursuivant des efforts antérieurs, et en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours, la Métropole innove depuis 2018 en déployant le dispositif « Bien chez soi ». Il articule un Programme d'Intérêt Général intitulé « Habiter et Rénover » et une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique devenue Service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Le dispositif « Bien chez soi » offre aux administrés un service d'accompagnement de l'ensemble des porteurs de projets d'amélioration, d'adaptation et de rénovation des logements.





La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique et soutenir la rénovation énergétique, des aides sont proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via le **Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat »** et les **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères**. Une étude est actuellement en cours portant sur le centre-ville d'Ollioules pour la mise en place d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.



Dispositif « Bien chez soi » et rénovation énergétique de l'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif « Bien chez soi » aide les citoyens dans l'amélioration de leur habitat.

Le dispositif accompagne les habitants, bénéficiant ou non des plafonds de ressources de l'ANAH, pour :

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées. Des travaux de changement de chauffage ou d'installation de sources de production d'énergie

- renewable, à l'exemple de panneaux photovoltaïques, sont également effectués.
- La rénovation complète des logements dégradés : mise aux normes de décence, d'habitabilité et de sécurité.
- Le maintien à domicile via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.
- Le travail sur l'isolation acoustique des logements.
- La rénovation des petits locaux tertiaires et privés (moins de 1000 mètres carrés).

Dans ce cadre, un partenariat a été établi avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour intégrer les artisans au dispositif.

Le dispositif s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires de logements en résidence principale ou locative.

La demande croissante des habitants de bénéficier d'un accompagnement souligne la mobilisation accrue des citoyens en matière de rénovation énergétique.

Les tableaux ci-contre présentent dans le cadre du dispositif « Bien chez soi » les gains énergétiques réalisés (distinction Programme d'Intérêt Général/ Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat)

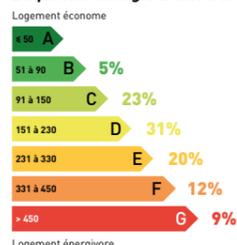


PIG :

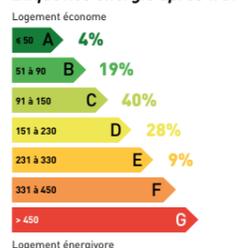
- 343 projets avec une rénovation énergétique de logement, soit 85% des objectifs cumulés.
- Coût moyen de travaux par projet : 18 086 € TTC.
- Aide financière moyenne par projet : 11 233 € (62%).

Gain énergétique moyen de 46%

Étiquettes énergie avant travaux



Étiquettes énergie après travaux

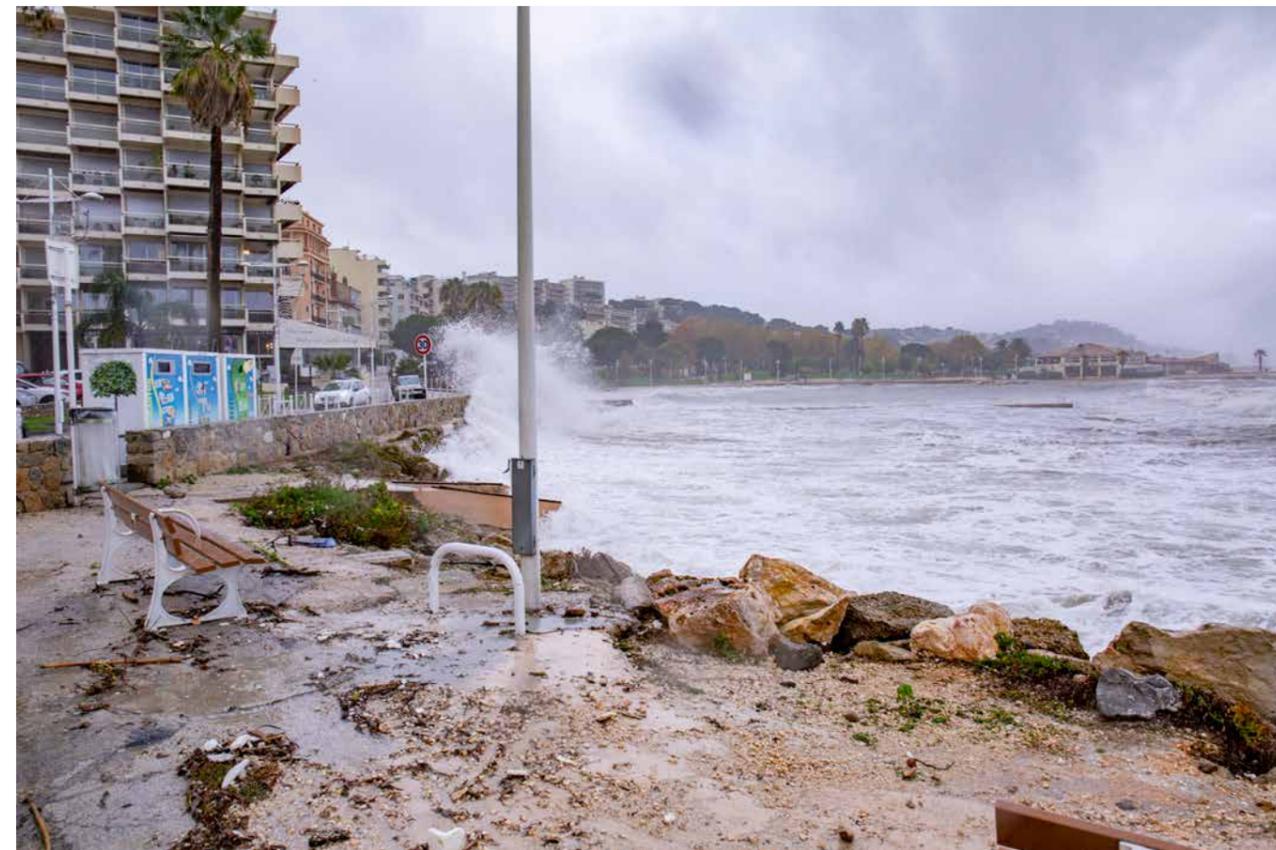


PLRE :

- 985 projets de rénovation individuelle.
- 1260 projets de rénovation en collectif
- Coût moyen de travaux par logement : 15 000 € TTC

Gain énergétique	➤	31%
Gain gaz à effet de serre (GES)	➤	42%
Gain économique	➤	6,20€/m ² an

5 Gestion des risques



La lutte contre les inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), la Métropole s'est dotée au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, il s'agit :

- D'une part, de **mettre en œuvre des actions de restauration de milieux aquatiques** pour rétablir le bon fonctionnement des cours d'eau et une gestion durable du trait de côte afin de prévenir les inondations ou la submersion marine.

- D'autre part, de **conduire une stratégie de prévention des inondations** avec un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI des Petits Côtiers Toulonnais).

En 2021, de **nombreux outils de communication** ont été produits, notamment des plaquettes et livrets de sensibilisation à destination des élus, des professionnels de la construction et de l'immobilier, des scolaires et des citoyens notamment ceux habitant ou travaillant en zone inondable. Ces supports de communication ont pour objectif de **développer la culture du risque, améliorer les pratiques constructives, éduquer aux bons comportements et inciter aux mesures de lutte contre la vulnérabilité.**



L'entretien des cours d'eau

Déclaration d'intérêt Général (DIG) afin de réaliser les travaux d'entretiens de la végétation des berges

L'entretien des cours d'eau, notamment la végétation des berges (ripisylve) et le nettoyage des déchets accumulés, est réalisé par la Métropole sur les bassins versant non gérés par des syndicats de rivière existants (Syndicat Mixte de la Reppe et du Grand Vallat, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau). Suite à une enquête publique, l'arrêté Préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général

(DIG) du 27 août 2020 autorise la Métropole à se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser ces travaux d'entretiens de la végétation des berges.

La DIG s'applique sur **34 cours d'eau, soit 58 km à entretenir**. Cette année les travaux ont concerné notamment les cours d'eau du Fenouillet (Hyères), du grand Vallat (Carqueiranne), La Garonne (Le Pradet), les affluents du Las, le Las pour supprimer des embâcles importants en aval du pont St Pierre et au niveau du dégrilleur du Jonquet.

La lutte contre les espèces invasives

La Métropole a réalisé en octobre 2021 un chantier expérimental de suppression d'une plante exotique envahissante (le Myriophylle du Brésil) dans un fossé affluent du cours d'eau de la Sauvette, au sein de la zone humide de la Lieurette (Hyères). Le secteur concerné représentait un linéaire de 400 m et a nécessité la mise en place d'une zone de stockage spécifique.

ZOOM

Information sur les responsabilités des riverains des cours d'eau de la Métropole

Être riverain d'un cours d'eau est une chance, mais cela entraîne aussi des obligations. Ainsi, la Métropole a diffusé en 2021 à l'ensemble des propriétaires riverains de cours d'eau une **plaquette d'information sur la GEMAPI**, rappelant les devoirs et obligations pour l'entretien courant de la végétation des berges, du nettoyage et du maintien des écoulements.

ZOOM

Application sur les risques d'intempéries

Afin d'avertir la population, la Métropole finance un système de vigilance et d'alerte nommé « PREDICT ». Cette application mobile « MyPredict », accessible à tous, avertit par anticipation des risques d'intempéries hydrométéorologiques : inondations, orages violents, submersions marines, tempêtes, chutes de neige, ou encore températures extrêmes.

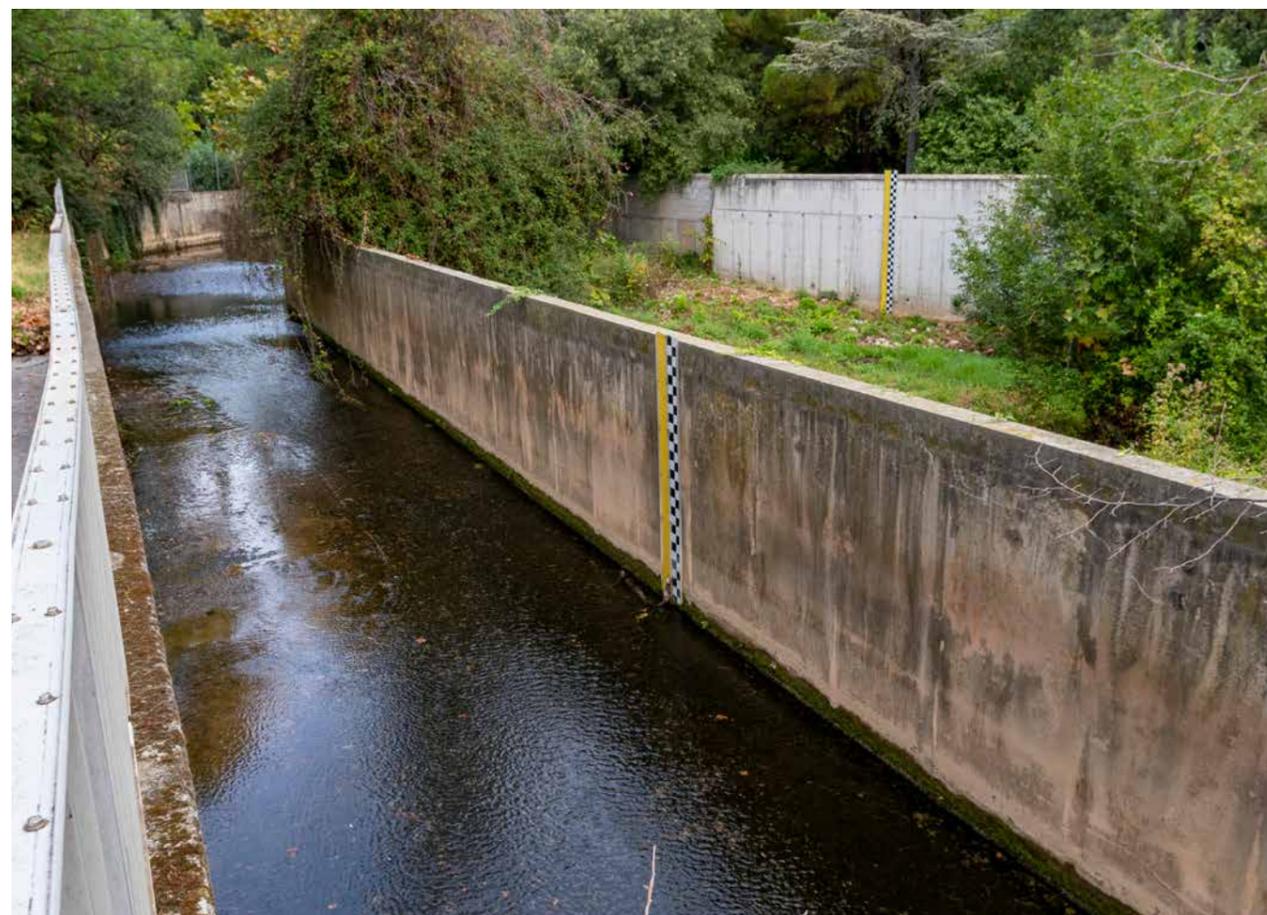


Entretien du Las au Revest-les-Eaux

Action phare de l'année

Finalisation de l'état des connaissances sur les risques inondation

Les études permettant de qualifier les différents aléas inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement) des plus grands bassins versants ont été finalisées au cours de l'année 2021. Cette connaissance permet de préparer en 2022 les actions du prochain PAPI des Petits Côtiers Toulonnais. Afin d'associer le grand public à l'élaboration du futur programme d'actions du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais, la Métropole met à disposition **une plateforme participative**, permettant à chacun de pouvoir s'exprimer sur les éléments constituant le dossier du PAPI [2024-2029] et faire part de leurs attentes. Cette plateforme permet également de suivre la construction du futur PAPI sur le site <https://colidee.com/papijct>





La plage de Mar Vivo à La Seyne-sur-Mer

La lutte contre l'érosion du trait de côte

Face aux conséquences du changement climatique comme la montée des eaux ou l'érosion du littoral, la préservation du trait de côte devient un des enjeux majeurs du territoire métropolitain.

La Métropole initie en 2020 la mise en place d'une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes :

- L'érosion participe à la dynamique naturelle du territoire.
- La fixation du trait de côte ne peut plus être l'unique réponse à cet aléa.
- La bonne compréhension des processus naturels (courants, flux hydro sédimentaire...) doit être à la base de la réflexion technique.
- L'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines (aménagement des embouchures des fleuves, des cours d'eau, ouvrages maritimes, urbanisation intensive...) est indispensable.
- L'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques et urbanistiques est primordiale.
- La réflexion sur la recomposition spatiale doit être menée dans chaque projet.
- L'utilisation de méthodes douces de lutte contre l'érosion pour préserver les côtes sableuses doit être privilégiée.

La mise en place d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte

La Métropole TPM souhaitant se doter d'une véritable stratégie de gestion de son littoral (côtes sableuses et rocheuses) et développer des outils d'aide à la décision sur son territoire, un dossier a été déposé dans le cadre de l'appel à partenaires « Accompagner les collectivités pour la gestion intégrée du littoral » lancé le 25 octobre 2019 par le Cerema et l'ANEL.

La candidature de la Métropole TPM a été retenue le 15 décembre 2020, et la convention de partenariat avec le Cerema a été signée le 10 janvier 2022. Une structure de gouvernance a également été mise en place pour assurer le suivi de la démarche.

Ce dispositif d'une durée prévisionnelle de 2 ans, prévoit la réalisation :

- d'une analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution,
- d'un diagnostic territorial du littoral métropolitain,
- de propositions de solutions d'adaptation au changement climatique du littoral.

La renaturation du littoral des Vieux Salins d'Hyères

Les littoraux sableux sont naturellement mobiles et les solutions visant à stabiliser le trait de côte par des ouvrages, à l'exemple d'une digue en enrochement, maintiennent un certain temps le trait de côte à son emplacement, mais ne sont pas sans impacts à plus long terme. Le littoral des Vieux Salins d'Hyères a fait l'objet d'une renaturation du cordon littoral et d'une restauration de son transit sédimentaire afin de mieux s'adapter dès à présent et pour le futur au changement climatique, et notamment à la hausse du niveau marin. Ce projet mené conjointement par le Conservatoire du littoral, propriétaire et la Métropole, gestionnaire, a permis en 2019 et 2020 de réaliser les travaux de renaturation du site par une reconstruction des dunes littorales, une suppression des enrochements sur 600 m. Rapidement la dynamique sédimentaire s'est restaurée favorablement. **Le profil de la plage s'est adouci pour retrouver une pente naturelle. Le littoral s'adapte désormais naturellement à la hausse du niveau marin et aux fortes tempêtes pour limiter la submersion.** Ces éléments encourageants ont été confirmés par des suivis réalisés jusqu'en fin d'année 2021 sur les profils de plage par le BRGM et sur les récifs barrières de posidonies.

La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs

et de tout problème lié à la sécurité des populations. Cet outil d'entraide territoriale, permet de :

- Mutualiser et de partager les moyens matériels et humains.
- Capitaliser les connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

ZOOM Dès 2008, la Métropole et ses communes membres se sont dotées d'un **Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) afin de définir une approche commune des risques majeurs** (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels)

Lutte contre les incendies

La Métropole, au 1^{er} janvier 2018, s'est enrichie de la compétence « Actions de valorisation des espaces naturels et paysagers » à l'échelle des 12 communes qui la constituent.

L'entretien des pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie), dans les espaces gérés par la Métropole, entre dans le champ des compétences de TPM et cette mission est essentielle à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturel et paysager de son territoire.

La Métropole souhaite se doter d'un **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** unique

pour l'ensemble de son territoire. Le PIDAF sera une déclinaison locale du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) et assurera une cohérence entre les différentes actions élaborées par les communes de la Métropole.

Les objectifs du PIDAF sont :

- Quadriller les différents massifs d'ouvrages, appelés « coupures de combustible », situés dans des zones stratégiques sécurisées pour les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), permettant de stopper ou de limiter la propagation du feu,

Le maintien du profil des plages contre l'érosion

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Métropole est autorité concessionnaire des plages pour l'État. Dans ce cadre, des actions de maintien du profil des plages contre l'érosion sont conduites, afin de préserver les **activités de baignades en saison touristique.**



6 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Encouragement à la mobilité douce des agents de TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail et professionnels

D'après la phase de diagnostic du **Plan de Mobilité Employeur TPM**, un agent sur 4 habite à moins de 5 km de son lieu de travail. De plus, près de la moitié des agents indique être en mesure de pouvoir utiliser un mode de transport alternatif à la voiture individuelle, plus particulièrement grâce à l'emploi du vélo ou des transports en commun. Le **plan d'actions du Plan de Mobilité Employeur TPM** est en cours d'élaboration. Il comprend 7 domaines cités ci-après et 20 actions :

- 1 : Mon trajet domicile-travail « je change de bout en bout, je deviens alter-modal »
- 2 : Mon dernier km, je passe à l'intermodalité
- 3 : Mes trajets « pro », pour mon travail, je modifie mes habitudes de déplacement

- 4 : Mes déplacements maîtrisés, mes déplacements réduits à la source
- 5 : Mes aides « à quoi j'ai droit ? » [TPM est là pour vous]. Des incitations financières pour plus de solidarité entre agents
- 6 : Mes nouvelles technologies, informations dynamiques, des outils pour m'aider dans mes choix de mobilité
- 7 : Mon comportement écomobile, des solutions pour innover et marquer mon engagement

- Un **panneau d'information voyageurs** est placé à l'accueil de l'Hôtel de la Métropole.
- Le **Plan Vélo** réédité chaque année, cartographie les itinéraires cyclables aménagés du territoire, soit 316 km (juin 2022). Sur son verso, il présente des informations variées sur les services vélo, la réglementation en vigueur et les règles de sécurité.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail

- La Métropole **participe aux frais d'abonnement aux transports en commun** à la demande des agents à hauteur de 50%.
- Une **aide à l'achat de vélos électriques** est proposée aux agents. Dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur de TPM, elle sera pour les agents TPM de 30% du prix d'achat dans la limite de 300 euros.
- Des **emplacements de parkings vélos et des douches** sont réservés dans les deux principaux bâtiments administratifs.
- Un **forfait mobilités durables** de 150 €/an, associé à l'application smartphone OXYCAR de covoiturage est disponible depuis février 2022.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets professionnels

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction.
- Des véhicules électriques sont intégrés au pool de véhicule de service.
- Des prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles.
- Des vélos électriques sont mis à disposition des agents.
- Pour limiter les déplacements des informaticiens, un outil de prise en main à distance a été mis en place.
- Depuis 2019, le « Bureau Numérique » permet aux agents de : partager et coproduire des documents en ligne, accéder aux applications de saisie des délibérations ou de marchés publics, programmer des réunions en visioconférence.

La collectivité met en place le Forfait Mobilités Durables !

Pour diminuer l'empreinte carbone de la Métropole et réduire les trajets domicile-travail effectués en voiture seul à bord, la Métropole s'engage à déployer des solutions innovantes.

Ainsi, suite à un appel à projets de la Région Sud PACA, TPM s'est associée à la Start'up innovante de covoiturage **Oxycar** pour lancer une expérimentation d'application smartphone de covoiturage pour les salariés de la zone d'activités ADETO.

ZOOM Dans le cadre du **Plan de Mobilité Employeur de TPM**, cette expérimentation a été étendue aux bénéficiaires des agents de la collectivité. Les trajets domicile-travail en covoiturage, ou à vélo peuvent

ainsi être programmés à l'avance depuis le poste de travail ou via smartphone.

TPM met en place pour les agents, un **Forfait Mobilités Durables de 150 €/an** qui indemnise l'utilisation au moins 100 jours par an, du vélo ou du covoiturage (passager et conducteur) pour effectuer les déplacements domicile-travail.

Au cours d'une même année, il peut être alternativement utilisé pour le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jour d'utilisation. Ce seuil sera modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. L'agent pourra ainsi bénéficier de ce forfait qui sera versé en une seule fois au début de l'année suivante.

Les consommations en énergie électrique

Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion :

- Les locaux de l'Hôtel de la Métropole **sont équipés d'éclairages économes à LED***.
- **Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :**
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- **Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés** selon des plages horaires précises.

Adhésion au dispositif « ECOWATT »

En 2017, la Métropole a adhéré au dispositif **ECOWATT**, proposé par le gestionnaire de réseaux énergétiques RTE (Réseaux de Transports d'Électricité).

Le dispositif **ECOWATT** a pour objet :

- **De sensibiliser aux gestes de diminution des consommations électriques** quotidiennes, par le biais d'un site Internet dédié.
- **De proposer**, aux personnes qui en font la demande, **un signal par mail, des prévisions de fortes consommations** dans les jours à venir.
- **D'inviter les consommateurs à appliquer les « éco-gestes »** au moment des pointes de consommations et à relayer l'information.



Consommations électriques du matériel bureautique

- **Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité, et les ordinateurs s'éteignent automatiquement à partir de 20h.**

*LED : Light Emitting Diode ou diode électroluminescente (DEL).

Rénovation énergétique du complexe sportif Léo Lagrange

Dans l'objectif de réduire la consommation d'électricité, des projecteurs LED ont été posés, depuis l'été 2021, sur le terrain synthétique n°2 du complexe sportif Léo Lagrange.

À ce titre, une subvention d'un montant de 67 500 € a été attribuée à la Métropole dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 France Relance Axe « Rénovation thermique » (Coût de l'opération : 150 000 €HT). À terme, ce « relamping » complet (remplacer un système d'éclairage par un dispositif plus économe en énergie) permettra une réduction de près de 60% des consommations énergétiques.

ZOOM

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Préserver la biodiversité des milieux et des ressources, c'est préserver notre environnement exceptionnel, garantir aux habitants un cadre de vie agréable, un territoire où l'on respire mieux.

Les sites concernés relèvent de différents types de milieux : falaises, maquis, mares temporaires méditerranéennes, forêts, rocailles, pelouses, zones rocheuses... Ils abritent plusieurs habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire.

De tels milieux recèlent, en outre, des espèces qui y sont strictement inféodées, incluant celles pouvant être inscrites sur la liste rouge des espèces menacées, comme l'*Armeria arenaria* subsp pra-

detensis, qui ne pousse que sur le sol de l'ancienne Mine Cap Garonne au Pradet, le lézard ocellé dans le massif de la Colle Noire, l'aigle de Bonelli dans les massifs des monts Toulonnais...

Ces espaces font l'objet d'une attention toute particulière nécessitant une connaissance et une technicité renforcées, soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés ou d'associations d'insertion.

À l'appui d'outils de pilotage, plans de gestion, feuilles de route, projets, les responsables de sites et leurs équipes mettent en œuvre un ensemble d'actions en faveur de la préservation, de la valorisation des sites naturels, de leur ouverture au public et de la mise en production agricole, dès que la valeur agronomique des terres ou les vestiges de l'histoire du site le permettent. Ces actions et travaux relèvent de la gestion des usages, l'entretien des espaces, la gestion des boisements, la mise en

valeur du bâti, la création de sentiers, l'entretien des infrastructures de lutte contre les incendies, la pérennisation des habitats et des espèces et les suivis naturalistes faunistiques et floristiques, la régulation des populations invasives végétales et animales...

Dans le cadre d'une stratégie métropolitaine, les équipes œuvrent en vue de définir une programmation interne pour optimiser l'emploi des moyens d'investissement et valoriser le territoire.

2



8 LEVIERS D' ACTIONS

- 1 **Préservation des sites naturels**
- 2 **Préservation des zones humides**

- 3 **Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres**
- 4 **Valorisation des parcs et jardins publics**

- 5 **Préservation de l'atmosphère**
- 6 **Sensibilisation du public**

- 7 **Préservation des milieux aquatiques**
- 8 **Une métropole écoresponsable**

1 Préservation des sites naturels



Le Cap Sicié

CHIFFRES CLEFS

11 sites sur 10 communes

2263 hectares gérés

6 sites classés au titre de la Loi Paysage

4 sites Natura 2000 : « Cap Sicié - Six-Fours », « Falaises du Mont Caume », « Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières », « Salins d'Hyères et des Pesquiers »

Le territoire regroupe 11 massifs forestiers de gestion métropolitaine :

- **Le Domaine de la Ripelle** (78 hectares), propriété de la Métropole sur les communes du Revest-les-Eaux et de La Valette-du-Var, site classé au titre de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993, dite Loi Paysage.
- **Le Faron** (400 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), appartenant à la commune de Toulon, incluant la REDIF*, culminant à 584 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Cap Sicié** (865 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), dont 380 hectares au niveau de la commune de La Seyne-sur-Mer et 485 hectares au niveau de la commune de Six-Fours-les-Plages, culminant à 352 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Baou et le Gros Cerveau** (415 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), site classé au titre de la Loi Paysage.
- **La Forêt communale de Saint-Mandrier** (5 hectares).
- **Le Coudon** (137 hectares culminant à 701 mètres) appartenant à la commune de La Valette-du-Var, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Domaine de Fabrégas** (70 hectares) à La Seyne-sur-Mer.
- **Le Bois de Courbebaisse** (7 hectares) au Pradet.
- **La Colle Noire** (170 hectares) au Pradet.
- **La Presqu'île de Giens à Hyères** (116 hectares), propriété du Conservatoire du littoral, site classé au titre de la Loi Paysage.

*REDIF : Régie d'Exploitation et de Développement des Installations touristiques du mont Faron.

Réseau Natura 2000 Sites terrestres et marins

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne.

Son objectif est de préserver la biodiversité et en particulier de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats remarquables et espèces menacées présents sur ces sites. La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis à terre et en mer et est animatrice pour cinq d'entre eux.

- Site terrestre et marin « Cap Sicié - Six-Fours »
- Site marin « Embiez - Cap Sicié »
- Sites terrestres « Falaises du Mont Caume » et « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières »
- Site terrestre « Salins d'Hyères et des Pesquiers »



Un salon dédié aux abeilles

Le premier salon apicole « Abeilles en Seyne » s'est déroulé le 7 mai 2022 au **Domaine de Fabrégas** géré par TPM. Une manifestation ludique et pédagogique avec de nombreux stands.



Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer



Depuis 2022, la Métropole TPM est devenue structure animatrice du site Natura 2000 : « Salins d'Hyères et des Pesquiers ». Celui-ci est un site terrestre désigné au titre de la Directive Oiseaux.

La Métropole interviendra aussi sur la partie « Salins » du site « Rade d'Hyères », désigné au titre de la Directive Habitat.



ZOOM



NATURE La Biodiversité fait sa rentrée !

En 2022, le programme « La Biodiversité fait sa rentrée » a été renouvelé et proposé plus de 10 événements sur des thématiques différentes : randonnées subaquatiques, balades contées, conférence et activités sur les abeilles, atelier nichoir, spectacle, randonnées accompagnées...



ZOOM

2 Préservation des zones humides

Les enjeux liés aux zones humides sont aussi ceux de la biodiversité particulièrement riche qu'elles abritent.

Flore vasculaire, bryophytes, entomofaune, micromammifères, avifaune, chaque groupe taxonomique y exprime sa diversité et ses spécificités.

Cette diversité se retrouve dans celle des habitats naturels, des écosystèmes, regroupés sous le terme générique de « milieux humides » : tourbières, bas-marais, prairies humides, magnocariçales, landes humides, mégaphorbiaies, boisements humides...

Tous ces écosystèmes ont un point commun - **l'eau** - mais présentent aussi des caractéristiques qui rendent chacun d'entre eux unique.

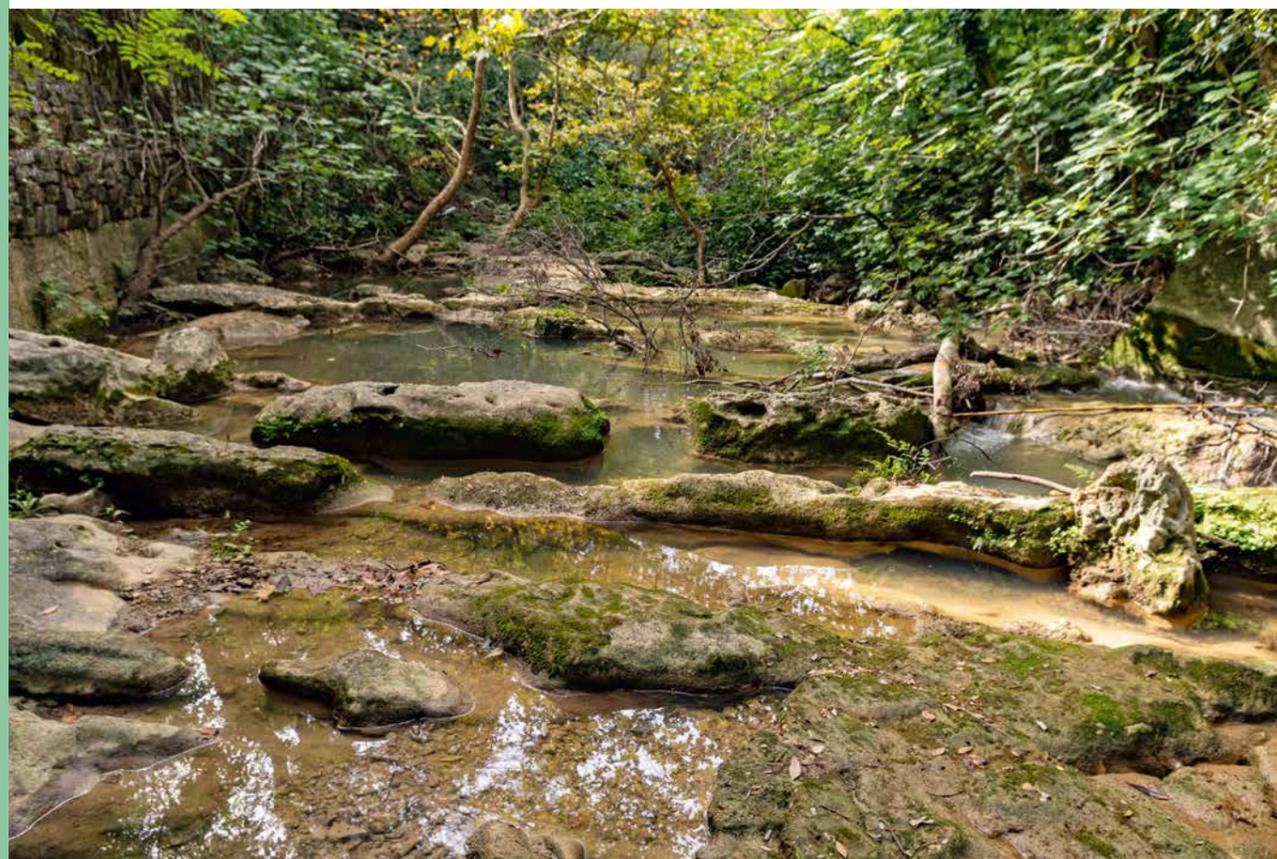
Cette diversité explique la complexité qui peut exister dans la perception des zones humides, dans leur prise en compte dans les politiques publiques, mais aussi dans la mise en œuvre des actions visant à leur conservation, leur gestion et leur restauration ou réhabilitation.

Aujourd'hui, avec la reconnaissance des services écosystémiques rendus par les zones humides, ces actions sont une priorité pour l'avenir.

Au titre de la compétence GEMAPI, issue de la loi MAPTAM de 2014, le rôle de la Métropole est de s'appuyer sur l'article L211-7 du code de l'environnement et de travailler sur les 4 items suivants :

- 1 L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès.
- 3 La défense contre les inondations et contre la mer.
- 4 La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Un site patrimonial, d'intérêt écologique majeur, les Salins d'Hyères (sur 900 ha), des marais satellites, des cours d'eau (58 km, dont 13 à reconquérir) et un littoral soumis à érosion.



Les sites des Salins d'Hyères et les marais satellites



D'une superficie de 900 hectares, le site se compose de deux entités : **le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins**. Les Salins d'Hyères sont la principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie, d'importance internationale ayant le label RAMSAR.

- **Les Marais des Estagnets** (10 ha situés à l'extrême sud du tombolo occidental, classés en réserve biologique).
- **Les Marais du Pousset et de la Bergerie** (10 ha situés sur la presqu'île de Giens, au sud de la Bergerie).

Ces marais offrent un étalement de végétation de la jonchaie à la roselière, et sont ceinturés par des tamaris. Ils abritent des oiseaux d'eau, des espèces de reptiles ainsi que des amphibiens protégés et font l'objet d'une veille naturaliste appuyée car il s'agit de microsites très riches d'un point de vue écologique (ces sites ne sont pas accessibles au public).

Actions phares de l'année

👁️ La reproduction de l'avifaune aux Salins d'Hyères :

Cette saison a vu l'installation tardive, fin avril, **des traditionnelles espèces de laro-limicoles**. Au total, aux Pesquiers et Vieux Salins, ont été dénombrés : **48 couples d'Avocette élégante, 89 couples de Sterne pierregarin, 29 nids de Sterne naine, 25 couples de Gravelot à collier interrompu**.

L'importance de la gestion des niveaux d'eau et des travaux de génie civils mis en œuvre par TPM pour offrir des sites de nidification adaptés aux espèces menacées (création d'îlots ou gestion de bassins asséchés par exemple).

Ces derniers accueillent le « Gravelot à collier interrompu », espèce récemment inscrite comme « vulnérable » dans la liste des oiseaux menacés de France en raison de la disparition et la dégradation de ses habitats de nidification. Malgré les mesures de gestion mises en place notamment pour la maîtrise des hauteurs d'eau, des prédatons et des dérangements notamment dus à la Corneille noire ou au sanglier, ont été observés. Ainsi la reproduction de la Sterne pierregarin, du Gravelot à collier interrompu et de la Sterne naine a été perturbée par ces prédatons. Cependant, l'installation de 60 couples de Mouettes rieuses sur le marais Redon, de 200 couples de Goéland railleurs sur les partènements de La Capte sont des éléments positifs incitant à poursuivre les efforts mis en place. Enfin, l'année 2022, confirme le développement des Échasses blanches à la Remise des Vieux Salins où une mise en eau a permis une reproduction réussie avec un total de 43 couples et 41 jeunes à l'envol.

La nature célébrée aux Salins d'Hyères

Le succès a été au rendez-vous lors du week-end festif et familial organisé, les 21 et 22 mai, à l'Espace Nature des Vieux Salins d'Hyères.

De nombreuses animations gratuites et très appréciées des enfants étaient au programme de ces deux journées dédiées à la nature. Près de **2500 visiteurs** sont ainsi venus pour ces deux jours de découverte et d'inauguration de l'extension de la levée Saint-Nicolas sur 700 m supplémentaires en libre accès.

ZOOM



Les Salins font le plein

Les 10 et 11 septembre 2022, 6500 visiteurs sont venus à la troisième édition de la **Fête des Salins d'Hyères**. Un village « arts et environnement » offrait une trentaine d'activités sur le thème de la biodiversité avec en point d'orgue les œuvres artistiques primées du programme « **Mondes Nouveaux** » initié par le Ministère de la Culture.



ZOOM



👁️ **La Métropole met en valeur ses espaces par une production « 100% naturelle, 100% TPM » :**

La récolte de fleur de sel artisanale sur site distribuée aux visiteurs de la **Fête des Salins**. Un projet plus ambitieux de production salinière à but patrimonial est en cours d'élaboration.



Commande publique

Dans le cadre de la commande publique, la Métropole contribue à la préservation de la biodiversité. Le marché de prestations pour l'assistance paysagère du grand site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères en est un exemple. Le double tombolo offre un refuge pour plus d'une centaine d'espèces

d'oiseaux migrateurs. Le patrimoine naturel et historique de ce site en fait un haut-lieu touristique dans une région déjà marquée par une très forte attractivité (plus d'un million de visiteurs par an). Les enjeux sont nombreux : **préserv**er le double tombolo, **requalifier les entrées du site, réduire l'impact des déplacements sur la presqu'île, pérenniser les sites emblématiques,**

réhabiliter les zones dégradées, offrir aux visiteurs un accueil de qualité et les sensibiliser à la valeur exceptionnelle et à la fragilité du site. La prestation consiste à accompagner la Métropole dans les phases pré-opérationnelles et opérationnelles des projets à mener sur le Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères.

3 Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres



Sentier littoral à Saint-Mandrier-sur-Mer

Sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km.

Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral, au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place. Des inventaires faune et flore en milieux terrestres et aquatiques sont réalisés en cas de besoin en préalable et à l'issue des travaux afin de s'assurer de leur non impact sur le milieu naturel.

Quand le contexte d'aménagement du sentier du littoral le permet, dans une logique d'adaptation douce au changement climatique, il peut être envisagé des solutions de déport du sentier afin d'éviter son artificialisation.

Guide du sentier du littoral

Un guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter qui paraît tous les 2 mois et informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires. Ce document est envoyé par voie dématérialisée et disponible sur le site www.metropletpm.fr/balades

Plus d'1 million d'euros est investi chaque année par la Métropole.

47km de sentier littoral, avec de nombreuses parties variées dédiées à la randonnée pédestre.



Le sentier de découverte de la Ripelle

TPM a initié un projet de valorisation de ce site par le biais de l'aménagement d'itinéraires de randonnée pédestre et de découverte patrimoniale.

L'opération intègre le tracé des pistes retenues et une proposition de signalétique directionnelle.

Les travaux d'aménagement du sentier de randonnée parcourant la majeure partie du domaine ont été réalisés de janvier à février 2022 sous le contrôle de la DREAL au titre du site classé. La réutilisation de matériaux du site pour la reconstruction des restanques effondrées et l'aménagement des passages a permis de conserver l'identité du site et de respecter les objectifs du site classé en terme d'intégration paysagère.

La Métropole souhaite mettre en œuvre dans une seconde phase la valorisation de l'olivieraie principale et potentiellement de l'olivieraie secondaire : présentation du passé agricole du domaine, de son histoire passée et récente, présentation de la culture de l'olivier jusqu'à la production d'huile en lien avec le pressoir situé dans le bâtiment propriété du Département, mise en valeur de vestiges de l'activité agricole passée (aire de battage, four à chaux, réseau d'alimentation en eau, bassins...).

La mise en place d'une signalétique directionnelle et informative sera incluse dans cette deuxième phase.

ZOOM



Surveillance du sentier du littoral et des sites naturels

Depuis 2017, des équipes d'écogardes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle Noire, mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral en semaine et durant les week-ends.

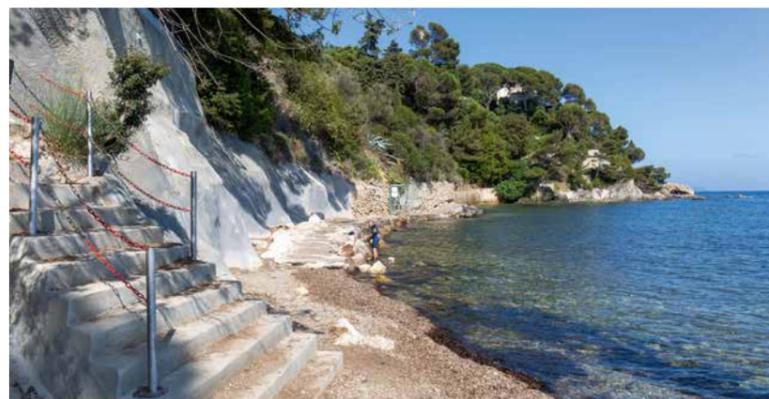
Ces patrouilles renforcent la surveillance des massifs forestiers et du sentier du littoral au regard du risque incendie notamment en saison estivale. En complément de ces missions de surveillance, les écogardes informent les usagers (itinéraires, paysages, faune, flore...), participent à diverses actions pédagogiques et assurent différents travaux de valorisation (suivi naturaliste, propreté, travaux forestiers et de génie civil...).

Ce dispositif (6 écogardes pour le sentier du littoral et 9 écogardes pour les massifs forestiers) est complété par un marché public avec l'Office National des Forêts (ONF) afin de renforcer l'information et la sensibilisation des usagers et des touristes à la protection des massifs.

Sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées sont des voies de communication tracées dans un environnement naturel pour permettre la randonnée pédestre.

Lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un itinéraire, ils peuvent être balisés par un marquage dédié, complété ou non par des panneaux indicateurs précisant le lieu à atteindre et, parfois l'horaire. Ils tiennent compte des différentes réglementations à respecter, notamment des prescriptions des services de l'État.



Actions phares de l'année

- 👁️ **Ouverture du sentier du littoral entre le port de Saint-Elme et la pinède de Saint-Asile à La Seyne-sur-Mer incluant un projet de valorisation du patrimoine militaire.**
- 👁️ **Poursuite de la réhabilitation du sentier du littoral toulonnais entre la Batterie Basse et l'Anse Tabarly (intégration paysagère avec pavage en pierres, remplacement de main courante et garde-corps).**
- 👁️ **Mise en place d'une signalétique patrimoniale (historique du bâti militaire et son évolution passée) sur le sentier du PPE Fabrègas à La Seyne-sur-Mer.**
- 👁️ **Éradication de stations de griffes de sorcière (espèce exogène invasive) sur le sentier du littoral de Giens par les écogardes littorales afin de permettre la repousse et le développement d'espèces patrimoniales locales et protégées (barbe de jupiter, statice nain, passerine hirsute).**

4 Valorisation des parcs et jardins publics

Mis en place en 2004, le label « Jardin Remarquable » distingue des jardins et des parcs, qu'ils soient publics ou privés, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique.

Ce label de qualité est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

La Métropole conduit, en accord avec les communes, des actions de valorisation des 3 jardins remarquables, propriétés de la Métropole, labellisés : Le Jardin de Baudouin à La Valette-du-Var, le parc Olbius Riquier et le parc Saint-Bernard à Hyères.



Le Jardin de Baudouin à La Valette-du-Var

Situé sur les contreforts du Coudon, il est composé de grands vergers sur de larges terrasses, une majestueuse allée de platanes, offrant une vue sur la maison de maître, des massifs de buis, l'esplanade et le jardin de propreté, le jardin expérimental, ainsi que les carrés de potagers... couvrant une superficie de **2,7 hectares**. Les cultures utilisent les technologies les plus économes en énergie (alimentation solaire, recyclage de l'eau). Le domaine accueille des ruches d'abeilles.

Un jardin, des spécificités : 3 jardins remarquables « labellisés » appartenant à la Métropole (pour 12,2 hectares).



Le parc Olbius Riquier à Hyères

Jardin botanique de près de **7 hectares** planté d'essences rares, d'immenses palmiers, des massifs colorés et de plantes exotiques autour de l'étang aménagé, une serre et des jeux d'enfants, un espace de respiration au milieu de l'urbanisation et le long du Roubaud.

Le parc Saint-Bernard à Hyères

Situé sur les hauteurs de la ville médiévale, au pied de la villa Noailles, ce jardin de **2,5 hectares** en terrasses offre une vue panoramique sur la presqu'île, la rade et les Îles d'Or. Des espèces rares (s'apparentant à des essences exotiques et méditerranéennes) sophistiquées côtoient des plantes de garrigues et offrent un écrin pour le Centre d'Art d'Intérêt National.



Le jardin du Port Marchand à Toulon

6600 m² d'espaces récréatifs ont été aménagés par la Métropole.

Le site est conçu à l'image d'un ponton avec des espaces et promenades végétalisées de 1850 m² donnant sur une large terrasse en front de mer de 400 m².

Au cœur du site, un jardin paysager de 3400 m² accueille des jeux pour enfants sur la thématique maritime.

Ce nouvel aménagement d'espaces verts vient compléter les 100 000 m² développés ces dernières années au sein de la ville de Toulon.



5 Préservation de l'atmosphère

Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par les services de l'état le 17 mars 2022. Le plan réalise un inventaire des émissions des sources de pollution, prévoit des actions de réduction des sources fixes (industrie, chauffage résidentiel...) et mobiles (transports terrestres, maritimes...), évalue l'impact des actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixe des objectifs à atteindre en matière de concentration ou de population exposée à un dépassement des valeurs seuils.

Construit autour de 20 « défis », il se décline en 60 actions concrètes. Il sera mis en œuvre par les autorités de police et les partenaires territoriaux (collectivités, opérateurs économiques) en fonction de leurs compétences respectives. La Métropole TPM a participé à la co-construction de ce document et porte plus de la moitié des actions énoncées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère. Un suivi à l'appui d'indicateurs sera effectué annuellement.

NB : périmètre du PPA : le périmètre du PPA comprend 32 communes varoises : Bandol, Le Beausset, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, La Cadière d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, Collobrières, La Crau, Cuers, Événos, La Farlède, La Garde, Hyères, Le Lavandou, La Londe-les-Maures, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon et La Valette-du-Var.



La Métropole agit pour préserver l'atmosphère grâce à différentes actions :

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole soutient annuellement l'association AtmoSud, pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce suivi s'appuie sur un réseau de stations de mesures fixes représentatives de trois types de zones : urbaine, péri-urbaine et de trafic routier.

Une réduction des émissions de polluants atmosphériques est observée sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère* depuis plus de dix ans entre 2007 et 2017 : une baisse de 18% est observée pour les oxydes d'azote (NOx),

une réduction de 16% sur les particules PM10 et 22% pour les particules PM2,5 entre 2007 et 2017.

De plus, l'association AtmoSud, la CCIV et la Métropole se sont engagées depuis 2020 dans la réalisation d'une étude de la qualité de l'air en zone maritime. Les résultats indiquent que l'état de la qualité de l'air en zone portuaire est conforme aux exigences réglementaires. La Métropole souhaite poursuivre les mesures en zone portuaire au cours des prochaines années.

La Charte nationale pour la qualité de l'air

La Métropole est signataire, aux côtés des acteurs du territoire, de la Charte nationale pour la qualité de l'air. Celle-ci formalise l'engagement des collectivités et des acteurs de la Région à s'investir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

La Zone à Faibles Émissions

La Métropole s'est engagée dans le déploiement d'une « Zone à Faibles Émissions » (ZFE) afin de réduire la pollution atmosphérique générée par le secteur des transports. La phase d'études, actuellement en cours, permettra de définir ses modalités de mise en œuvre.

*Le périmètre du PPA inclut : la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, la communauté de communes de la Vallée du Gapeau, la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures.



6 Sensibilisation du public

La Métropole met en œuvre des actions de sensibilisation du public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Accompagnements pédagogiques « La Rade m'a dit... »

La Métropole s'est engagée depuis 2005 auprès des classes élémentaires de son territoire pour sensibiliser le jeune public à la protection des milieux aquatiques.

Grâce au programme « La Rade m'a dit... », pour l'année scolaire 2021-2022, 70 classes ont pu bénéficier d'un accompagnement pédagogique.



CHIFFRE CLEF

70 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux aquatiques

30 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux forestiers

20 000 visiteurs accueillis en 2022 aux Salins d'Hyères

180 classes sensibilisées annuellement aux Salins d'Hyères



■ Accompagnements pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »

La Métropole s'est engagée depuis 2011 auprès des classes élémentaires de son territoire pour **sensibiliser le jeune public à la protection des milieux forestiers.**

Le programme « Promenons-nous dans les bois » a permis à 30 classes de découvrir les milieux forestiers de la Métropole : Massif du Cap Sicié, Forêt communale d'Ollioules, mont Faron, Colle Noire ou encore Presqu'île de Giens.

■ À la découverte des Salins d'Hyères

La Métropole propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. En 2020 et 2021, la fréquentation s'est légèrement infléchie compte tenu de la fermeture des sites mais près de 20 000 visiteurs ont été accueillis.

- Chaque année en moyenne **180 classes de scolaires découvrent le patrimoine naturel et culturel du site.**
- **L'Espace Nature et la Levée Saint-Nicolas sont ouverts librement au public** aux Vieux Salins tout au long de l'année.
- **Des visites guidées ornithologiques avec la LPO ou patrimoniales** pour découvrir l'histoire du sel avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée permettent au public de se renseigner sur le site des Salins.
- **La Fête des Salins** mi-septembre a permis de découvrir en famille toute les facettes des Salins. **6500 visiteurs** ont été accueillis lors de l'édition 2022.
- En mai, **la Fête de la Nature** aux Vieux Salins a inauguré le nouveau parcours ouvert au public en libre accès et a accueilli **2500 visiteurs.**
- Enfin, **des partenariats, scientifiques, artistiques et culturels** permettent d'ouvrir les Salins au monde et à l'humanité.



ZOOM
À l'occasion du **Grand Prix de France de Formule 1** du 21 au 24 juillet 2022, les écogardes littoraux et forestiers, ainsi que l'équipe de gestion des Salins d'Hyères ont participé à l'animation du stand de la Métropole TPM en présentant les actions réalisées sur site : organisation des balades aux Salins, gestion des marais salants

pour une production patrimoniale de sel et le maintien de la biodiversité (oiseaux nicheurs, cistudes, flore...), la gestion de la Posidonie et son importance pour la préservation des écosystèmes littoraux, la sécurité incendie sur les massifs forestiers et l'ensemble des actions réalisées en faveur du développement durable.



7 Préservation des milieux aquatiques



■ Les Contrats de baie, des démarches partenariales pour gérer durablement l'eau et les milieux aquatiques et continentaux

La Métropole s'investit dans la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques notamment à travers le pilotage des démarches de Contrats de baie.

Ces contrats sont des outils de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles dans le domaine de l'eau, et partagées par tous les acteurs du territoire : représentants des collectivités territoriales, services de l'État, experts scientifiques, professionnels ou encore usagers.

Les Contrats de baie sont des outils de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles partagées par tous les acteurs du territoire.



CHIFFRES CLEFS

2 Contrats de baie sur le territoire de la Métropole... et bientôt un contrat unique

80% des actions inscrites aux Contrats de baie engagées fin 2021, dont **50%** réalisées

22 plages et **4** ports labellisés « Pavillon bleu » en 2021



61 plages labellisées « Qualité eau de baignade excellente » en 2021

11 ports certifiés « Ports Propres »

12 ports engagés « Ports Propres »

6 ports certifiés « actifs en biodiversité »

2 ports engagés « actifs en biodiversité »

Un bilan final positif pour les deux Contrats de baie :



Arrivés à échéance au 31 décembre 2021, le Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) et le Contrat de baie des Îles d'Or (2016-2021) ont atteint en fin de programmation, sur chacun des deux territoires, une moyenne de 80% des opérations inscrites engagées, soit 74 actions sur la Rade de Toulon et son bassin versant et 176 actions sur la Rade d'Hyères et son bassin versant.

Si la dynamique de mise en œuvre a été progressive et constante au fil des ans, les efforts consentis par tous les maîtres d'ouvrage ont permis de mener de nombreuses actions pour :

- Lutter contre la pollution des eaux (pollution d'origine bactériologique, chimique ou encore liée aux nitrates et aux pesticides) ;
- Gérer durablement la ressource en eau du territoire, soumis à de fortes pressions d'usages ;
- Gérer durablement les milieux aquatiques, qu'ils soient marins ou continentaux, en lien avec la prévention des risques ;
- Fédérer les acteurs et faire vivre ces contrats.



Actions phares de l'année

👁️ **Septembre 2021 : organisation d'un exercice de lutte contre une pollution maritime par les hydrocarbures** sur la commune de Carqueiranne (exercice InfraPolmar). Près de 90 agents formés à la fois sur les plans théorique et opérationnel via la manipulation de matériel de dépollution.

👁️ **Automne 2021 : élaboration des schémas directeurs des eaux pluviales et des eaux de ruissellement** sur l'ensemble des cinq sous-bassins versants du territoire métropolitain (Côtiers Ouest, Las/Faveyrolles, Eygoutier, Côtiers Est et Gapeau).

👁️ **La poursuite en saison estivale du suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur les 65 sites de baignade de la Métropole** (667 analyses réalisées au cours de la saison 2021) et le renouvellement en 2021 de la certification Qualité des eaux de baignade pour les communes de Hyères et Saint-Mandrier-sur-Mer.

👁️ **Printemps 2022 : installation sous un ponton du port de Porquerolles de 3 stations artificielles propices à la reproduction des poissons.** Elles permettront de soutenir, la croissance des juvéniles et les protéger des prédateurs. Cette action s'inscrit dans la certification « Port propre actif en biodiversité », briguée par la Métropole TPM.



La construction d'un nouveau Contrat de baie (2023-2027)

Forts de la réussite des Contrats précédents, les acteurs du territoire de la Rade de Toulon et des Îles d'Or ont souhaité poursuivre les efforts initiés et ont décidé fin 2021 de s'engager dans l'élaboration d'un nouveau Contrat de baie, cette fois-ci mutualisé à l'échelle des deux territoires.

Pour définir les nouveaux enjeux de ce contrat ainsi que les objectifs à atteindre et les actions qui permettront d'y parvenir, une large concertation locale a été menée par la Métropole au printemps 2022.

Les 6 ateliers thématiques organisés avec les acteurs locaux ont ainsi

permis de réunir près de 50 structures et plus de 150 contributeurs. Au total, ce sont près de 380 « propositions » qui ont été formulées.

Ce travail a ainsi permis d'identifier et de valider de manière collective les six enjeux du nouveau Contrat de baie, qui seront les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux en réduisant les pollutions ;
- Préserver et garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau ;
- Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques ;

- Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin ;
- Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme ;
- Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche.

Un travail complémentaire d'identification des actions opérationnelles à mettre en œuvre reste à faire au cours du second semestre 2022.

Ce nouveau Contrat de baie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et durera cinq ans (2023-2027).

Le développement durable au sein des ports

« Ports Propres » et biodiversité

La Métropole s'est engagée, depuis 2011 dans une démarche de certification européenne « Ports Propres » pour tous les ports de plaisance métropolitains. Il s'agit de mettre en place une gestion portuaire environnementale respectueuse du milieu marin et du littoral. La majorité des ports métropolitains y compris ceux sous concession CCIV, sont certifiés Ports Propres. La Métropole vise la certification de la totalité des sites d'ici 2023.

Afin de gravir une marche supplémentaire dans l'exemplarité environnementale, la Métropole souhaite agir en faveur de la biodiversité terrestre et marine dans ses ports et leur aire d'influence en visant la certification : « Ports Propres Actifs en Biodiversité ».



ZOOM

Les ports sous concession CCIV sont eux aussi engagés dans des démarches similaires et connaissent le même succès

Deux actions supplémentaires sont entreprises par le concessionnaire :

- Un diagnostic environnemental au terminal portuaire Toulon Côte d'Azur permettant de créer une certification « Ports Propres » spécifique Commerce.
- Un engagement dans la norme ISO 14001 programmée dès 2022 pour l'ensemble des ports concédés de la concession Plaisance, ainsi que les fonctions supports de la Direction des Ports de la CCIV.

ZOOM

Une application numérique pour le suivi des épaves et des navires abandonnés

Afin de recenser, suivre les épaves et navires abandonnés, la Métropole met en place une application dédiée. La Rade de Toulon ayant la particularité d'être divisée en plusieurs plan d'eau (civil, portuaire, militaire), cette application a vocation à être partagée entre les différentes administrations concernées (Marine nationale, DDTM, Métropole, ville de La Seyne-sur-Mer, ville de Saint-Mandrier-sur-Mer).

ZOOM

Agir et être exemplaire pour l'environnement marin

- **Acquisition d'un bateau à propulsion électrique à Porquerolles** : un atout et une innovation en terme d'économie d'énergie fossile, de réduction des rejets de CO₂ dans le milieu marin.
- **Acquisition de deux robots nettoyeurs** pour un nettoyage facilité du plan d'eau et pour lutter contre les petites pollutions et les macros déchets au port de Porquerolles et au port du Brus.



La restauration écologique dans le port de Porquerolles

En 2021, le port de Porquerolles s'est lancé dans une opération de restauration écologique par l'implantation de trois nurseries aquatiques artificielles sur une surface cumulée de 30,6 m².

Destinées à favoriser l'accomplissement du cycle biologique de certaines espèces de poissons côtiers et protégeant les post-larves et les jeunes recrues des prédateurs, ces nurseries permettent de soutenir la croissance de la population adulte.

Composées de deux modules immergés de fabrication française les Roselières®, herbier en polypropylène stable et intègre en milieu marin et les Oursins®, module composé d'une coque et de piquants en polypropylène recyclé, organisent un lieu de vie propice à la protection et au développement des poissons.

ZOOM



ZOOM

Des gestes simples au quotidien pour lutter contre le gaspillage de l'eau et la sécheresse à Porquerolles

Début 2021, la Capitainerie du port de Porquerolles a procédé à la mise en place d'aménagements et d'outils spécifiques pour une surveillance et une gestion accrues de l'eau au port (quais/capitainerie/sanitaires). Ces installations sont destinées à encourager plaisanciers, touristes et personnel à favoriser l'économie de l'eau rare et précieuse sur l'île de Porquerolles, régulièrement exposée à un déficit hydrique (sécheresse).

- **Installation d'électrovannes et de compteurs**
- **Restriction des volumes d'eau** :
 - sur le port, des volumes d'eau journaliers ont été alloués aux compteurs du port pour éviter de subir des coupures inopportunes,
 - sur les quais/jetées, en 2021, à titre expérimental pour les plaisanciers, des créneaux horaires journaliers de distribution de l'eau ont été mis en place visant à limiter la consommation et éviter les coupures intempestives.

- **Depuis l'été 2021, deux plages horaires de coupures d'eau en journée afin d'éviter** :
 - les pleins d'eau des navires en escale/jour et ceux ayant passé la nuit au port sans accès aux fluides sur leurs postes d'amarrage,
 - les rinçages des touristes au retour de la plage aux bornes des quais,
 - le lavage des ponts de navires effectués par certains usagers à la fermeture de la capitainerie.
- **Depuis l'été 2021, fermeture des toilettes publiques** : Les 6 toilettes publiques ont été fermées du 15 juin au 15 septembre 2021 et l'Antenne Métropolitaine de Hyères a mis à disposition 6 toilettes chimiques dont elle a assuré le nettoyage et la maintenance.

De plus, comme chaque année, la capitainerie invite les usagers aux bonnes pratiques de l'utilisation de l'eau par voies d'affichage, de brochures, d'articles de presse... mais aussi par l'ensemble des personnels permanents et saisonniers du port dans le cadre de l'accueil des plaisanciers.



Le développement durable au sein des îles

La Métropole a intégré le réseau SMILO (Small Islands Organisation), qui accompagne les petites îles de moins de 150 km² vers la gestion durable de leur territoire.

La gestion durable des îles est liée aux thématiques suivantes : eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité et paysages.

La qualité de gestion durable est reconnue par l'obtention du label « Île Durable ».

Les îles de Porquerolles et du Levant sont engagées dans cette démarche de labellisation. L'île de Porquerolles a reçu en octobre 2019 le « Label in Progress » et des prix sectoriels sur les thèmes « Biodiversité » et « Paysages ».



Tourisme durable à Porquerolles

Afin de contribuer à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et du paysage, la commune d'Hyères, la Métropole, le Parc national de Port-Cros, le délégataire de service public et les bateliers, ont conjointement mis en place un système de régulation pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation de l'île de Porquerolles.

La charte, signée le 6 juillet 2021, participe à un transport maritime de passagers raisonné et durable, limitant désormais à 6000 voyageurs par jour la fréquentation maximum de l'île en haute saison.

Sites Natura 2000
 « Cap Sicié - Six-Fours »
 et « Embiez - Cap Sicié » :
 cap sur le grand dauphin !

L'année 2022 a permis de finaliser une convention entre la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et l'association MIRACETI, et dont les sites du secteur du Cap Sicié seront bénéficiaires, dont deux sont animés par la Métropole. Cette convention permettra de travailler pendant trois ans (2022-2025), en collaboration étroite avec la Métropole et l'Office Français de la Biodiversité (pour le site Lagune du Bruscl), sur l'amélioration des connaissances des populations de grand dauphin sur ces 3 sites Natura 2000 marins, ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie de suivi à long terme de cette espèce.



La gestion des rejets en milieu aquatique

Assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées du territoire relèvent de la compétence de la Métropole. Le réseau d'assainissement collectif est exploité en régie pour trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les neuf autres communes. Les principaux objectifs du schéma directeur d'assainissement prévoient :

- La mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, avec la mise à jour des bases cartographiques et l'acquisition de données « Métier » (métrologie, diagnostics).
- Des travaux d'amélioration des stations d'épuration. La falaise au-dessus de la station d'épuration AmphitriA a fait l'objet de travaux de sécurisation entre 2018 et 2021. En 2022, les travaux de réhabilitation de la digue de protection de la station ont démarré. Les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre,) sont certifiées ISO 14001 et ISO 50001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable. La Métropole effectue également le transport et le traitement de tous les déchets issus des stations d'épuration, soit près de 40 000 tonnes de déchets par an (refus de dégrillage, sables, boues d'épuration et cendres).
- Le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0,7% du linéaire de réseau par an soit 8,5 km).
- L'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux.
- La réalisation de travaux structurants sur les réseaux et postes de refoulement et des travaux d'extension.
- La sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures. Entre 2017 et 2021, 64 km de réseaux ont fait l'objet de travaux de renouvellement ou de réhabilitation. On observe une tendance à la baisse sur la part d'eaux parasites dans les volumes entrant en station d'épuration depuis 2016. Le déploiement du diagnostic permanent (mesure en continu du

débit et de la qualité des effluents) permet de sectoriser ces données et de définir le plan d'actions sur les réseaux.

Assainissement non collectif

La Métropole exerce le service public d'assainissement non collectif et effectue :

- La gestion de 8200 installations d'assainissement non collectif. ont été effectués en 2021 et 133 contrôles d'exécution de travaux.
- Les contrôles de vérification de l'entretien et du bon fonctionnement du parc d'assainissement non collectif. 240 contrôles ont été conduits en 2021. La Métropole dispose également d'une aire de réception des déchets d'assainissement située à La Seyne-sur-Mer. Cet ouvrage accueille et traite les graisses alimentaires et les matières de vidange issues des systèmes d'assainissement non collectif.
- Les contrôles de conception des installations nouvelles ou réhabilitées. 196 contrôles de conception



CHIFFRES CLEFS

1280 km
de canalisations
d'assainissement
collectifs

127 postes
de relevage

6 stations
d'épuration
des eaux usées :

- AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer (500 000 éq/hab)*
- AmphorA à La Garde (107 000 éq/hab)
- L'Almanarre à Hyères (121 700 éq/hab)
- Les stations d'épuration de Porquerolles (4333 éq/hab) et Port-Cros (1300 éq/hab)
- La station d'épuration des Pomets à Toulon (200 éq/hab)

* « éq/hab » ou « équivalent/habitant » : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Qualité des eaux de sorties au regard des seuils réglementaires :

100%
de rejets conformes
au cours des
5 dernières années
(stations Almanarre,
AmphorA, AmphitriA)



Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la Métropole communique vers le public (site Internet ou imprimés) pour inciter aux **bons gestes pour protéger l'environnement** (par exemple dépliants « Tout-à-l'égout ? Non, pas tout ! » et « Réaliser et entretenir la partie privée d'un branchement d'assainissement »).

8 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.

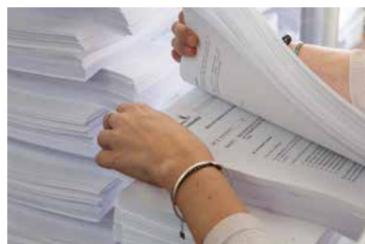


Les consommations de ressources papier

Action phare de l'année

👁️ Dématérialisation des bons COS

Le COS Méditerranée a permis la dématérialisation des bons au cours de l'année 2021.



La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour, sont dématérialisés :

- **Concernant les finances :**
 - la dématérialisation complète des factures pour toutes les entreprises : le dépôt des factures par les prestataires, leur transmission et leur réception à la Métropole sont désormais effectués via le portail Chorus,
 - l'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives », ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor public avec signature dématérialisée de l'ordonnateur,
 - l'envoi dématérialisé des budgets auprès de la Préfecture.
- **Concernant les actes délibératifs :** les échanges avec la Préfecture pour le contrôle de légalité.
- **Concernant les marchés publics :** le retrait des dossiers de consultation, tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques, la transmission des marchés en Préfecture.
- **Concernant les finances :**
 - **Concernant la gestion du personnel et des compétences :** les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations. Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets sous format papier.
 - **Concernant les courriers « entrants » :** un nouvel outil de dématérialisation permet de transférer un courrier à plusieurs personnes, évitant ainsi de nombreuses photocopies.
 - **Concernant l'action sociale et les retraites :** une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.
 - **Concernant les invitations aux réunions :** les convocations des élus aux séances de bureaux ou de conseils métropolitains sont désormais transmises par voie numérique.

Plateforme Intranet

L'intranet ou **Bureau Numérique** permet aux agents de consulter des documents ressources concernant les procédures internes et les actes administratifs (décisions, délibérations).

Il s'agit d'une bibliothèque de connaissances à destination de tous les agents. Cette bibliothèque permet de concentrer les actes au même endroit et évite ainsi la consommation de ressources papiers.

Gestion des originaux numériques

La **gestion électronique de documents et l'archivage numérique sont en cours de mise en œuvre progressive.**

Ils permettront de gérer les documents « originaux numériques » avec leur valeur probante depuis leur validation et durant leur archivage. Les documents nativement numériques seront ainsi conservés sous leur forme originale ce qui diminuera l'emploi d'éditions papiers. Les originaux « papiers » seront quant à eux archivés selon les exigences réglementaires en vigueur.

Les impressions de supports de communication et impressions courantes

De 2012 à 2014, 33 tonnes de papier par an ont fait l'objet d'impressions de supports de communication.

Ce tonnage a été réduit depuis 2015 avec respectivement 15 tonnes émises en 2015, 19,7 tonnes en 2016, 17,25 tonnes en 2017, 16,8 tonnes en 2018, 9 tonnes en 2019 et 2020, 14,7 tonnes en 2021.

Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion employés.

Les médias privilégiés sont désormais la newsletter TPM, le site Internet, les vidéos, les réseaux sociaux, les supports existants (magazines et sites Internet des communes). L'une des publications la plus consultée est le guide « Sentier du littoral ». Pour éviter les impressions, les balades sont téléchargeables en ligne et imprimables individuellement.

Enfin, au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes papier.



Les produits d'entretien

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un **label écologique** : écolabel européen, NF environnement, etc.

La Métropole vise à réduire la part des produits d'entretien non écologiques, qui demeurent cependant nécessaires pour d'autres impératifs (hygiène et santé).

La Métropole vise à réduire la part des produits non écologiques.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et la vulnérabilité, par le renforcement du lien entre les êtres humains et les sociétés pour un territoire toujours plus solidaire

3

Les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations sont associées à plusieurs facteurs : la situation géographique, l'histoire, les ressources humaines, le capital humain, les choix de développement, ou encore l'environnement et le patrimoine.

Afin de contribuer au progrès social et réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations, il s'agit de renforcer les liens entre les êtres humains grâce à un esprit de solidarité et d'emploi raisonné des ressources naturelles.

Dans un contexte de forte compétition entre les territoires découlant à l'échelle internationale de la mondialisation, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme une condition essentielle au développement durable.

La Métropole s'emploie à contribuer à la cohésion et à la solidarité entre les territoires et les générations grâce à la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire métropolitain, via le soutien aux populations les plus vulnérables (personnes handicapées, étudiants ou personnes en situation de réinsertion professionnelle), le développement de l'emploi pour tous et de l'enseignement supérieur.



5 LEVIERS D' ACTIONS

1

Politique de l'habitat

2

Soutien aux populations
les plus vulnérables

3

Développement de l'emploi

4

Enseignement supérieur
et recherche

5

Une métropole écoresponsable

1 Politique de l'habitat

Les principaux enjeux de la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire sont les suivants :

- Travailler au maintien d'un équilibre démographique intergénérationnel.
- Maintenir les familles sur le territoire.
- Développer la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Améliorer l'accès au logement des jeunes, des étudiants, des personnes handicapées et des plus démunis.
- Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.



Un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants a été créé par la Métropole.

CHIFFRE CLEF

Plus de **250** logements labélisés « Logement Service Plus » au sein du parc de logement social

L'aide au logement

Logement d'abord : un plan sur mesure pour le territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan national « Logement d'abord », TPM et l'État ont signé, le 14 décembre 2021, une convention prévoyant un plan d'actions en 3 axes et 16 actions comprenant les financements nécessaires à leur mise en œuvre (2021-2023).

Le premier axe répond à l'enjeu d'une coordination renforcée reposant sur un état des lieux partagé afin d'améliorer l'efficacité des actions, il tend vers :

- L'optimisation des moyens existants,
- Une meilleure observation du territoire et une interconnaissance entre professionnels.

Le deuxième axe définit l'organisation de solutions complémentaires

pour les publics prioritaires :

- En intervenant sur l'augmentation de l'offre de logement adaptée et accompagnée permettant de garantir le logement comme socle de l'insertion sur le territoire,
- En organisant l'orientation des publics établie sur des diagnostics et des critères uniformes.

Le troisième axe vise l'insertion socio-économique durable dans un logement via :

- Un soutien plus efficace, aux périodes charnières, notamment via des actions complémentaires en direction de l'insertion par la formation et l'emploi,
- Un partenariat renforcé avec des objectifs d'insertion par l'activité économique, mutualisant les dispositifs les plus adaptés.

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

La Métropole a créé un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants. Labellisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), cet observatoire est la résultante d'une large démarche partenariale qui rassemble les acteurs impliqués dans la question du logement étudiant. En favorisant la connaissance de la problématique « logement étudiant », la Métropole s'inscrit progressivement dans des démarches avec les bailleurs sociaux pour accompagner la production de logement visant ce public particulier.

Dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2023 et de la nomination de la Métropole comme territoire de mise en œuvre accélérée de ce plan dès 2021, le Préfet de département et le Président de la Métropole ont défini une stratégie territoriale. Financée dans ce cadre par la Métropole, l'URHAJ PACA & Corse a débuté en

2022, une mission visant à identifier et recenser les partenaires, les dynamiques partenariales et les dispositifs existants, qui œuvrent pour le logement et l'insertion (formation et emploi) des jeunes sur le territoire.

La démarche « Logement Service Plus »

Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap.

Il ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole pour le développement de l'offre de logement social. Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements :

- Le label Service Plus TPM PMR vise des logements à destination de personnes souffrant de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes.
- Le label Service Plus TPM UFR vise des logements à destination de personnes en fauteuil roulant.

La Métropole anime sur son territoire cette démarche et veille à l'attribution des logements aux demandeurs le nécessitant.



À ce titre, la métropole a confirmé l'importance de ce public en l'identifiant comme « public prioritaire » dans sa stratégie de peuplement avec l'ensemble des bailleurs du territoire.



Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le FSL est destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement. Au 1^{er} janvier 2022, le bilan de l'exercice du FSL 2021 est le suivant :

Dispositifs	Ménages aidés
FSL Accès	849
FSL Maintien	173
FSL Energie	1000
TOTAL :	2026



Conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021

La Conférence Intercommunale du Logement



Le nouveau cadre réglementaire en matière de politique d'attribution de logement social et qui s'impose aux intercommunalités vise à assurer notamment l'équilibre territorial afin de ne pas créer de nouvelles poches de précarité sur le territoire pour aller dans le sens d'une mixité sociale et d'une cohérence territoriale.

Pour ce faire, 2021 a été l'année consacrée à la finalisation de rédaction de la convention intercommunale d'attribution dont les travaux avaient été relancés dès 2020 suite à la crise sanitaire. **Celle-ci a été adoptée en conférence intercommunale du Logement le 14 décembre 2021.**

Cette convention concourt à la mise en œuvre de la stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs permettant la réalisation de plusieurs objectifs :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les

attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des Quartiers Politique de la Ville,

- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs chiffrés de la convention.

Au-delà de l'obligation légale, cette convention s'inscrit dans le cadre du volet attributions et peuplement du programme local de l'habitat en cours d'élaboration. La Métropole TPM se veut accueillante et solidaire. Elle identifie comme l'un des axes majeurs de sa politique « le développement des parcours résidentiels pour tous » et élabore une politique de l'habitat orientée notamment vers la diversification de l'offre et vers des logements évolutifs au regard des besoins de chacun.

L'accueil des gens du voyage

Depuis 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :

- L'aire de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements).
- L'aire d'accueil au lieu-dit de La Chaberte à La Garde (20 emplacements).
- Et une aire de grand passage à La Crau (équipement réservé pour l'accueil de groupes et à l'occasion de grands passages).

Avec un taux d'occupation de plus de 80%, ces aires permettent d'accueillir des familles de voyageurs tout au long de l'année.

Actuellement, le schéma départemental, co-piloté État/Conseil Départemental, est en cours de révision. Avec un objectif

d'approbation en fin d'année 2022, la phase de diagnostic identifie les points suivants :

- des équipements de qualité mais qui favorisent un phénomène d'ancrage territorial avec différents marqueurs de sédentarisation,
- une absence de projet social dans les aires permanentes (accompagnement à la mobilisation des droits, la santé et la scolarisation).

Au regard de ce dernier point, les services de l'État ont lancé une consultation pour travailler sur ce volet avec les EPCI volontaires. La Métropole a répondu favorablement afin d'adjoindre à son prochain marché d'animation le déploiement d'actions spécifiques sur l'ensemble des thématiques que sont : l'accès aux droits, la scolarisation, la santé et l'insertion professionnelle.



Aire de grand passage à La Crau

2 Soutien aux populations les plus vulnérables



Le Plan de solidarité territoriale TPM

La Métropole s'est engagée dans le cadre d'une convention triennale 2020-2022 avec l'État, pour intervenir auprès des publics les plus vulnérables au titre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi la Métropole intervient sur trois thématiques :

- 1- Lutte contre la précarité alimentaire et produits de première nécessité
- 2- L'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté
- 3- Coordination et accompagnement sociojuridique des locataires et des bailleurs

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a proposé d'apporter son soutien financier à la Métropole, cela afin de développer de nouvelles actions en matière de solidarités.

La Métropole a relevé l'opportunité de nouer un partenariat avec SOLIHA qui est un acteur reconnu en terme d'accompagnement socio-administratif des ménages, mais aussi dans le secteur des travaux d'amélioration de l'habitat.

Cette convention permet la captation et la gestion locative accompagnée de logements conventionnés et

garantit plusieurs étapes essentielles à la réussite de l'action :

- La recherche et le démarchage de propriétaires privés disposant de logements pouvant correspondre aux besoins des ménages, aux spécificités des territoires. Cela en lien avec les partenaires (ADIL, opérateurs OPAH, PIG, réseau de bailleurs...),
- La captation de logements dont le loyer sera conventionné avec l'ANAH, en social ou très social : SOLIHA sera locataire en titre des logements captés qui seront sous-loués aux ménages visés, par le biais d'une convention d'occupation,
- La mise en place d'une gestion locative rapprochée favorisant l'accès, le maintien dans un logement, l'autonomie des personnes, le lien social, l'insertion professionnelle et socio-économique.
- L'accompagnement à la fin du bail et le tuilage avec de nouveaux locataires ou la récupération du bien en fin d'engagement par le bailleur.



L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, plusieurs actions visent à améliorer les conditions de déplacements des Personnes à Mobilité Réduite parmi lesquelles :

- Améliorer l'accessibilité et l'intermodalité autour du téléphérique.
- Poursuivre la mise en accessibilité des réseaux de transports en commun par la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- Élaborer et mettre en œuvre les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (APAVE).



L'aide à l'insertion professionnelle



La Mission ESS (Économie Sociale et Solidaire) de TPM

Depuis plusieurs années, la Métropole TPM met en place sur son territoire des marchés publics socialement responsables pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion pour les personnes en difficulté d'accès à l'emploi :

- Les marchés d'insertion,
- Les marchés incluant une clause d'insertion sociale.

Marchés TPM socialement responsables

Au total en 2021, 345 personnes ont été embauchées dont 28% des personnes issues des 13 quartiers prioritaires de la Métropole.

- 65 495 heures réalisées, (50 359 heures en 2020) pour 12 marchés d'insertion.
- 248 salariés en insertion dont 16 femmes ont travaillé sur des marchés d'insertion de TPM (299 en 2020), dont 72 résidents d'un quartier prioritaires de la Métropole, soit + de 29% des salariés en insertion.
- 47% sont sortis au cours de l'année 2021, en sorties dynamiques (emploi/formations...)

- Concernant le logement : sur les 100 personnes sorties, 49% sont en logement autonome contre 28% à l'entrée.
- 22 opérations pour 25 marchés clausés en 2021 (19 opérations en 2020) pour 39 278 heures d'insertion réalisées soit 97 personnes bénéficiaires, dont 23% en quartier prioritaire.
- 2 facilitateurs accompagnent la Collectivité sur la maîtrise d'ouvrage et le contrôle d'exécution de la clause : la Maison de l'Emploi TPM (MDE) et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais (MLJT).

Le Liberté labellisé

L'établissement Le Liberté - Scène nationale a obtenu le label « Tourisme et handicap » et entend poursuivre le développement de l'accueil des publics en situation de handicap.



L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite au sein de l'antenne de Six-Fours-les-Plages

En 2021, 88 mètres linéaires de tapis d'accès aux plages et à la mer pour les personnes à mobilité réduite ont été installés. Chaque projet d'aménagement ou de restructuration est l'occasion de permettre les déplacements en toute autonomie des Personnes à Mobilité Réduite. Ainsi, des cheminements piétons ont été matérialisés sur la rue Carredon, la montée du Fort et la rue Bouillibaye et des trottoirs ont été aménagés sur le boulevard Faraut et l'avenue de la Malogineste. Enfin les quais bus de la corniche du Cros ont été mis en accessibilité.

ZOOM

Commande publique et vulnérabilité

Dans le cadre de la commande publique, la Métropole contribue au soutien des populations les plus vulnérables.

Le marché de prestations d'entretien des espaces verts sur le territoire métropolitain de La Crau en est un exemple. Le marché a pour objet des prestations d'entretien et de nettoyage des espaces verts publics péri-urbains et des lotissements pour le territoire de La Crau et de la Moutonne via un marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés.

ZOOM

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi TPM

Ce partenariat a pour objet la mise en œuvre des actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie :

- Accompagnement vers et dans l'emploi.
- Gestion de l'emploi et des compétences, clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, création et reprise d'entreprises, veille économique au sein du Technopôle de la Mer.

Les partenariats en faveur de l'insertion des jeunes

La Métropole soutient l'École de la Deuxième Chance (E2C Var) dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2021. Au titre de ses actions en direction d'un public jeune en matière d'insertion, de citoyenneté et de proximité, la

Métropole s'est engagée depuis plusieurs années auprès de l'E2C dans la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'orientation et l'accès à l'emploi notamment.

Ainsi, la Métropole accueille tout au long de l'année des stagiaires de l'E2C afin de leur permettre d'observer des métiers, de s'intégrer à une équipe, de mobiliser leurs connaissances et de confirmer leur intérêt pour un domaine d'activités.

TPM participe également aux événements organisés par l'E2C : École 2 Champions, Business Game, visites d'entreprises...

La Métropole a signé la nouvelle convention **Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)** 2020-2022 le 12 février 2020.

Le PAQTE a pour objectif de favoriser l'insertion, l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit pour TPM de

sensibiliser les collégiens et lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise, en accueillant des stagiaires et en intervenant dans les établissements situés en quartiers prioritaires.

Ce partenariat a notamment permis en 2021 :

- D'accueillir 200 stagiaires issus de tout le territoire pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole, dont 5% issus des QPV.
- D'accompagner 35 personnes dans le financement de leur permis de conduire.
- D'apporter un soutien aux initiatives locales avec l'appui financier au titre du Contrat de Ville à hauteur de 400 000 €.
- De permettre le transport de 780 passagers dans le cadre du dispositif La Culture vous Transporte.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Il s'agit d'une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, permettant de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.

Elle se présente sous deux formes : des secours d'urgence (de nature à faire face à des besoins urgents)

d'un montant maximum de 100 € et des aides mensuelles (liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle) d'un montant maximum de 400 €.

- Nombre de demandes : 1 797 (dont 983 SU et 814 Aides Mensuelles).
- Nombre de décisions : 1 797.
- Nombre de bénéficiaires : 853.
- 50% de femmes et 50% d'hommes.

- 14,32% des bénéficiaires sont étudiants.
- 63% des demandes relèvent de la subsistance, 17% pour le logement, 13% pour des frais liés à l'insertion professionnelle et 5% pour des frais liés aux transports, à la mobilité.

Un kit d'hygiène santé TPM comprenant les produits d'hygiène de première nécessité est remis aux bénéficiaires du FAJ.



La Maison de l'Emploi TPM



La Métropole soutient l'École de la Deuxième Chance (E2C Var)



Le quartier du Val des Rougières à Hyères

La cohésion des quartiers de la Métropole

Le Contrat de ville métropolitain a été signé pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2023.

<https://metropoletpm.fr/service/cartographie-actions-contrat-de-ville-metropolitain>

Le Contrat de ville identifie 13 quartiers prioritaires répartis au sein des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde.

L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de favoriser leur pleine intégration dans la Métropole.

Les actions portent plus particulièrement sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine et le cadre de vie.

L'année 2021, a marqué le lancement de la cartographie virtuelle sur le site internet TPM :

La prévention de la délinquance

Au-delà des thématiques insertion par l'emploi et le logement des publics fragiles, la Métropole soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- Des associations de médiation sociale, de tranquillité publique et de prévention spécialisée.
- Des associations de prévention des violences faites aux femmes et de maltraitance envers les enfants.
- Des structures d'insertion et de prévention de la récidive pour le public sous-main de justice.

CHIFFRES CLEFS

En 2021, le Contrat de ville représente **343** actions déposées et **272** retenues pour un financement global de **2 936 000 €** (État, 4 Villes, TPM).

65 710 personnes ont pu bénéficier des actions menées par les associations dont **45 909** personnes issues de QPV soit 70%.



L'aide au permis voiture pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

La Métropole aide les demandeurs d'emploi ou jeunes suivis en mission locale pour l'obtention de leur permis de conduire.

Des kits « mobilité » sont remis aux bénéficiaires et des guides recensant les aides au financement du permis de conduire sont diffusés.

- 141 dossiers instruits.
- 49% de femmes et 51% d'hommes.
- 64,5% de jeunes âgés de 16 à 25 ans.

- Près de 43% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi au moment de la demande et 56% sont dans une dynamique d'insertion (contrat à durée déterminée, service civique, stagiaire de la formation professionnelle...).
- 25% des bénéficiaires résident en QPV.
- Près de 70% des demandes sont faites pour répondre à un besoin du permis dans le cadre d'un projet professionnel dans le service à la personne, l'animation, le nettoyage, le BTP, l'hôtellerie-restauration et la grande distribution.

3 Développement de l'emploi



La ZAE des Playes à Six-Fours et La Seyne

CHIFFRES CLEFS

65 Zones d'Activités Économiques réparties sur **1105** hectares

68 674 établissements au 1^{er} mars 2021

Industrie :
Toulon-La Seyne-Ollioules **labellisé « Territoire d'industrie »** (parmi 146 territoires labellisés)

Le Technopôle de la Mer **labellisé « industriel clé en main »** (parmi 127 territoires labellisés)

Numérique :
3000 entreprises
9050 emplois

La Métropole, au titre de sa compétence Développement économique, a pour mission de mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires au développement des entreprises de son territoire et de l'emploi, en particulier au cœur de ses 65 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et parcs d'activités. Cela obéit à la fois à une logique de terrain (emprises foncières) mais aussi à une nécessité d'accroître le dynamisme économique métropolitain vecteur d'innovation et garant d'emplois.

Concernant les Zones d'Activités Économiques, le Parc d'Activités Marines (PAM) à Saint-Mandrier-sur-Mer accueille aujourd'hui 15 entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière « Grande Plaisance ». Près de 150 emplois directs dans le secteur de la réparation navale ont été créés ou maintenus par les entreprises installées sur le site.

À l'ouest du territoire métropolitain, dans le prolongement de la ZAE de La Millonne, la réalisation

d'une nouvelle zone d'activités de 5 ha dite « Prébois » est actuellement en cours et permettra aux entreprises productives (industrie, artisanat, services à l'industrie) de s'implanter.

De plus, la Métropole apporte chaque année son soutien à de nombreux réseaux, associations, clusters et pôles de compétitivité qui jouent un rôle de soutien, de facilitateur ou d'accélérateur pour le développement, la croissance ou l'innovation des entreprises.

Le principal pôle d'activités ouest-métropolitain avec l'association des entreprises ADETO qui rassemble les 1 500 entreprises et 17 000 salariés des 14 zones d'activités localisées sur les communes d'Ollioules, de Six-Fours-les-Plages et de La Seyne-sur-Mer vient de se voir reconduire le Label PARC+. Décerné par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, ce label récompense les parcs d'activités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur performance environnementale et leur exemplarité en matière d'aménagement et de gestion durable.

À l'est, au sein d'autres zones d'activités économiques, des associations d'entreprises telles que **La Crau Pôle** (170 entreprises/1 200 emplois) et **Afuzi Entreprendre**

(630 entreprises/11 000 salariés) mènent dans le même esprit des actions en faveur du développement durable et notamment en matière d'économie circulaire (gestion collective des déchets, plans de mobilité inter-entreprises, mutualisation des actions collectives environnementales et énergétiques...).

Depuis 2018, TPM s'est doté d'une **Agence Métropolitaine de Développement Économique incarnée par TVT Innovation** dont le cœur de métier est l'**accompagnement et l'hébergement d'entreprises innovantes**. Cette agence a pour vocation de renforcer l'action métropolitaine en matière d'enseignement supérieur et de développement économique (accompagnement des startups, promotion du territoire).



Promotion des filières d'excellence et projets d'aménagement du territoire

La Métropole participe régulièrement à des événements visant à promouvoir les filières d'excellence du territoire et les grandes opérations d'aménagement qui contribuent à l'essor économique du territoire.

Pour la filière Numérique, en 2021 la Métropole et son Agence de Développement Économique TVT Innovation ont participé au **Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas au salon Viva Technology de Paris**. TVT a par ailleurs organisé une nouvelle édition du **Festival Murex** dédié aux Industries Culturelles et Créatives.

En matière de Défense, TPM a apporté son concours à différentes manifestations permettant de mettre en exergue l'excellence des **filières Sécurité-Défense et Cybersécurité** : Opération i-naval, démonstration de solutions de surveillance et protection d'un plan d'eau et **Terre de Cyber**.

Plus récemment, la Métropole a participé au **salon de l'Immobilier d'entreprise SIMI de Paris** pour afficher son dynamisme et son attractivité en matière de grands projets. Les opérations et réalisations telles que « De Mayol à Pipady », l'extension du Pôle Santé de Sainte-Musse, le Quartier de la

Créativité et de la Connaissance, le Technopôle de la Mer... ont été présentés aux investisseurs.

Le Pôle de compétitivité Capenergies participe et collabore avec TPM pour créer ensemble les nouveaux systèmes énergétiques compétitifs pour un territoire décarbonné. En 2021, Capenergies a pu étendre et approfondir son programme d'actions pour la Transition Écologique et Énergétique sur le territoire de TPM en cohérence avec le Plan de Relance National en faveur de l'emploi, de l'innovation et du développement économique au bénéfice d'une économie verte, compétitive et attractive.



Le numérique

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la Métropole met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et des entreprises du territoire, en proposant des débits adaptés à leurs besoins. Le lancement officiel par Orange de la 5G sur le territoire de TPM, a eu lieu le 20 janvier 2021.



Le réseau permet aux acteurs publics et aux entreprises du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit. Il dessert plus de 200 sites

publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 ZAE du territoire métropolitain.

Actions phares de l'année

Inauguration du premier Data Center du département

En mai 2022, la Métropole et l'entreprise française XL Data Center ont inauguré le Data Center installé non loin de la gare SNCF de Toulon. Complémentaire au Pôle Numérique porte d'Italie et situé à proximité du Quartier de la Créativité et de la Connaissance, il offre une solution technique aux entreprises dans la sécurisation des données et accueille notamment un hôtel d'entreprises du numérique de 1 000 m².

Soutien à la croissance et la Compétitivité des entreprises avec France Relance

Dans le contexte de crise sanitaire, avec France Relance, l'État a lancé dès 2020, un **plan de relance à 100 milliards d'euros pour relancer l'économie française et dans un même temps accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale**. À l'échelle métropolitaine, la puissance publique est intervenue massivement en 2021 en apportant un **fonds de solidarité de 145 millions d'euros auprès de 15 000 entreprises**. Plus de 47 millions d'euros de reports d'échéances ont par ailleurs été accordés à 9 300 entreprises. Concernant l'industrie, **10 industries de TPM ont bénéficié de près de 5 millions d'aides publiques**. Ces mesures s'ajoutent aux nombreuses initiatives prises par la Métropole durant la pandémie telles que le report et la suppression des loyers et charges des entreprises locataires des parcs gérés par TPM et la création de la plateforme « Consommons local ».



4 Enseignement supérieur et recherche

La Métropole a pour mission de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle du territoire. Ainsi, elle œuvre pour une meilleure orientation des lycéens, travaille à la visibilité de l'offre de formation, et soutient les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La Métropole aide les étudiants à trouver un emploi en lien avec leur formation et crée un lien entre les étudiants et les entreprises. Elle accompagne également les étudiants dans leur volonté d'entreprendre. Enfin, la Métropole conduit des actions d'amélioration de la vie étudiante. Elle propose une vie culturelle, sportive et pré professionnelle. Ainsi, au sein de la Maison de la Créativité du quartier Chalucet un lieu est dédié aux étudiants où ils peuvent imaginer, concevoir, créer et présenter leurs projets.



Itinéraire Pro : événement de 3 jours à Chalucet

ZOOM Avec mise en relation entre les étudiants et les entreprises : ateliers de préparation et de recherche de stages de fin d'études en partenariat avec le CROUS et la MDEIJ et en présence d'entreprises du territoire : coaching, cv lettres de motivation, soft skills, simulation d'entretien et stages dating. Un atelier a été dédié aux étudiants en situation de handicap.

- La Métropole soutient des établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs.
- Sous sa **marque fédératrice « Toulon, Enseignement Sup' »**, marque déposée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire, une offre de formation adaptée aux filières de développement du territoire et des actions de valorisation de l'enseignement supérieur métropolitain est proposée.
- TPM aide à la construction de **200 logements CROUS** à Dumont d'Urville à Toulon, en partenariat avec la Région Sud et le Conseil départemental du Var, permettant de répondre à une demande croissante d'accueil des étudiants.
- La Métropole apporte sa **contribution à la vie étudiante** grâce à des

aides financières et l'amélioration de l'offre de logements étudiants. La Métropole a notamment poursuivi la création de l'Observatoire territorial du logement étudiant.

- Au cours du mois de novembre 2021, en présence du Recteur de l'Académie de Nice, la Métropole a organisé **une rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire**, afin d'améliorer l'orientation des lycéens, s'agissant notamment de la bonne compréhension des attendus sur Parcousup.
- TPM poursuit son **soutien aux étudiants et la lutte contre la précarité étudiante** : Fonds d'aide aux Jeunes de TPM aux étudiants, soutien à l'Épicerie étudiante.



CHIFFRES CLEFS

17 000 étudiants

1 marque « Toulon, Enseignement Sup' »



1 Université pluri-disciplinaire

1 école d'art et design TPM

2 écoles d'ingénieurs

1 école de commerce

1 école d'architecture d'intérieur

1 école de la Marine nationale

21 lycées

1 lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration

1 lycée agricole

4 résidences CROUS : 884 logements

5 résidences étudiantes privées : 5401 logements

1 appli Campus Toulon

- Parmi les projets de recherche de l'Université de Toulon soutenus par TPM, les laboratoires MAPIEM et M.I.O. notamment mènent une étude sur la persistance de bactéries pathogènes au sein de biofilms multi-espèces et des effets des pollutions aux métaux lourds sur les interactions biotiques. Des investissements sont également réalisés pour des projets d'études sur les microplastiques ou les ondes de tempête et submersion sur le littoral provençal

- TPM a soutenu le projet de recherche IPCEI SMART LAYER de l'ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE : intégration, dans les sols et murs d'une habitation, d'un film plastique contenant des réseaux d'antennes

dont les buts sont soit d'alimenter sans contact des appareils électriques soit de remplacer les appareils de chauffage

- Campus Toulon a été développée par la Métropole, en partenariat avec le CROUS de Nice - Toulon, le réseau Mistral et la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse de la ville de Toulon. Elle permet aux étudiants de trouver l'offre de formation supérieure (initiale et alternance) des offres de logements, des jobs, des informations en matière de santé ou de social, de dénicher des bons plans, des outils d'aide à la mobilité, des actualités et l'agenda complet des événements organisés sur la Métropole.

Action phare de l'année

Création d'un Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ)

Le Conseil de développement a été chargé de la mise en place d'un Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ). Composée d'une quarantaine de jeunes désignés et/ou élus au sein des membres du COPIL Jeunes*, le CVEJ a vocation à **faire émerger des propositions pour l'amélioration du quotidien des jeunes**. Il favorise l'expression des jeunes et leur implication dans la vie locale. Les jeunes s'interrogent, questionnant leur cadre de vie et le territoire dans lequel ils évoluent. Ils participent également à l'évaluation des politiques publiques et sont force de proposition. Ils contribueront, sous l'égide du COPIL Jeunes, à l'écriture du Plan Jeunes porté par TPM.

*Le COPIL Jeunes regroupe des représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, des missions locales, de Pôle Emploi, de l'État, de l'E2C, de la FEDET, de l'Éducation nationale, FACE, TVT, TPM, ou encore les CMA.



La JET (Journée des Étudiants Toulonnais) à Chalucet

La Fédération des Étudiants Toulonnais (FEDET) a organisé avec la Métropole, l'Université de Toulon, le CROUS Nice-Toulon et la Maison de l'Étudiant de Toulon, la 1^{ère} édition de la Journée des Étudiants Toulonnais le 7 octobre 2022. Cet événement

permet aux nouveaux étudiants d'être accueillis sur le territoire par les campus et leurs services ainsi que par les partenaires institutionnels et associatifs par le biais de stands et d'animations. Les thèmes abordés sont les suivants : le logement, la santé, les aides sociales, ou encore la prévention.

ZOOM

5 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



L'action sociale

Les agents de la Métropole bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part dues à l'affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la Métropole permet également aux agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.



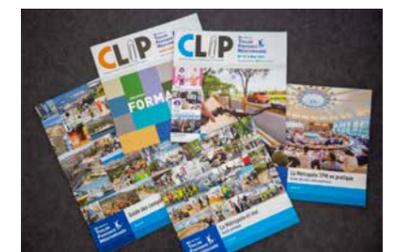
Des animations de cohésion interne

Des animations de cohésion interne sont proposées à l'initiative des agents de la Métropole : des activités à la pause déjeuner, des journées à thème et des participations à des journées de soutien (course « La Foulées des Gazelles » par exemple).

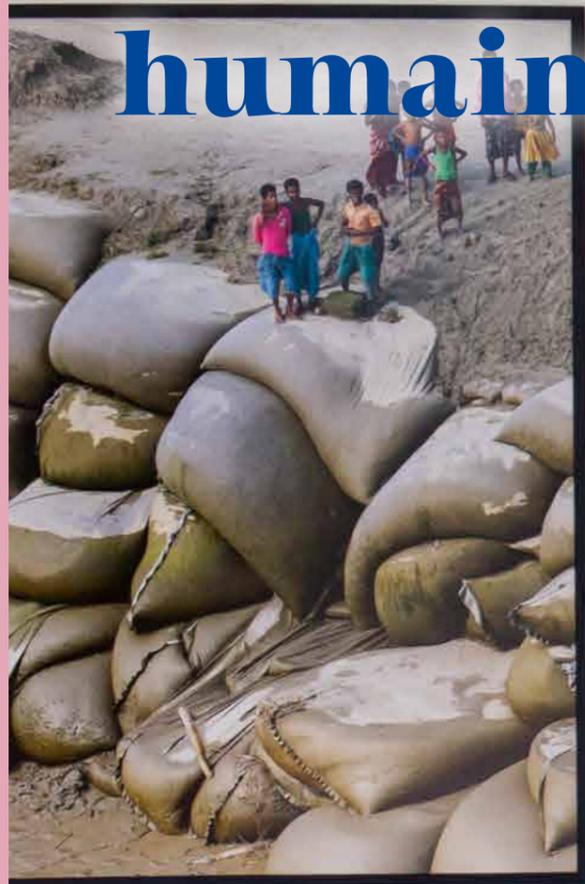
La Métropole organise d'autre part chaque année (exceptée en 2020) « Le Noël des enfants ». Cette animation planifiée au cours du mois de décembre accueille les familles des agents pour un spectacle musical et la remise de cadeaux de Noël.

La Métropole partage également, par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), des adresses de restaurant où déjeuner entre midi et deux.

Enfin, la Métropole favorise l'implantation de ruches sur l'ensemble des espaces naturels dont elle est gestionnaire.



L'épanouissement de tous les êtres humains



Texte descriptif de l'exposition



INFORMATION

Le développement durable passe aussi par l'épanouissement des êtres humains. Cela nécessite l'accès à tous à la culture, aux pratiques sportives et aux sites touristiques du territoire métropolitain.

Cette finalité répond au premier principe de la déclaration de Rio en date de 1992 sur l'environnement et le développement mentionnant : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit

à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Il s'agit ainsi de répondre aux besoins essentiels des citoyens et également de permettre l'accès aux biens et services nécessaires aux aspirations personnelles de chacun.





4 LEVIERS D'ACTION

1
Accès à la culture

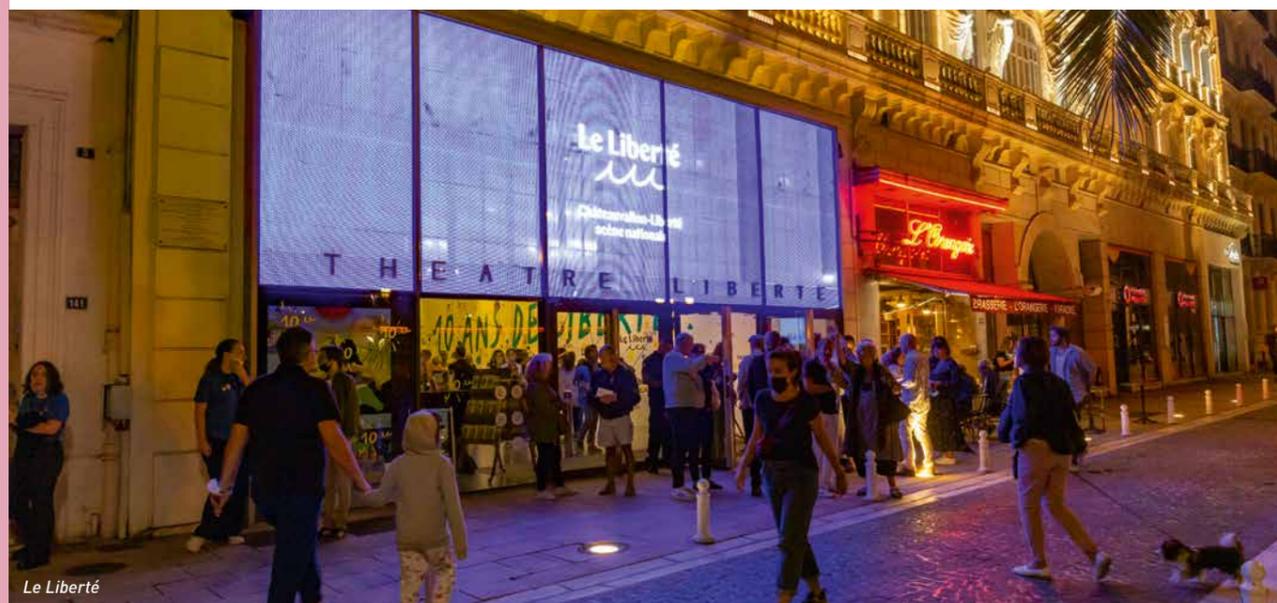
2
Accès au sport

3
Tourisme

4
Une métropole écoresponsable

1 Accès à la culture

La Métropole a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture et favoriser l'accès aux sites culturels, par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, ou encore en facilitant l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite.



Le Liberté

Les pôles culturels de la Métropole



LE PÔLE

• **LE PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire** vise l'accès des jeunes et de leurs familles aux programmes d'éducation artistique et culturelle et spectacles de l'aire métropolitaine.

• **Le Conservatoire TPM** propose une tarification modérée afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique. De plus, des dispositifs en partenariat avec l'Éducation Nationale sont proposés afin de sensibiliser et d'initier les plus jeunes aux pratiques artistiques. En moyenne, 70 disciplines sont proposées dont 29 pratiques collectives.

• **Le Liberté, Scène nationale** a conduit au cours de l'année 2021 des spectacles pluridisciplinaires (théâtre, danse, musique, arts numériques, ...) proposant 160 événements auprès du public. **Châteauvallon, Scène nationale** est équipé d'un théâtre couvert et d'un amphithéâtre extérieur.

La programmation est centrée sur le spectacle vivant : théâtre, opéra, cirque, musique et danse. Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont labellisés Scène nationale depuis fin 2015. Châteauvallon s'est vu attribuer en 2019 le label « Architecture remarquable ».

• **L'Opéra TPM** avec une programmation diversifiée, figure parmi les grandes institutions lyriques nationales. L'Opéra propose des représentations lyriques, concerts, ciné-concerts, spectacles de danse et de théâtre. Pour les spectateurs malvoyants l'Opéra met à disposition des casques d'audiodescription.

• **L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM)** ouvre aux étudiants des ponts vers l'enseignement supérieur artistique national et européen. L'ESADTPM propose également des ateliers de pratiques amateurs et des ateliers périscolaires.



L'Opéra TPM



La Maison du Patrimoine

• **La villa Noailles, Centre d'art** d'intérêt national propose une programmation autour de grands temps forts dans les domaines de la mode, de la photographie, du design et de l'architecture d'intérieur. Elle s'attache par le biais de festivals tels que Design Parade, le Festival international de la Mode et de la Photographie ou encore le Festival Pitchouns à soutenir la jeune création et proposer des expositions, ateliers de création jeune public ou visites guidées tout public.

• **La villa Tamaris, Centre d'art**, longuement consacrée à l'art contemporain, propose désormais une programmation autour de la photographie et plus largement de l'image à destination d'un public varié qui bénéficie de visites commentées quotidiennes et de médiation jeune public à la demande.

• **L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art** offre des espaces de découverte de l'art contemporain, du design et de l'architecture d'intérieur. L'Hôtel des Arts attache par ailleurs une importance particulière à la médiation culturelle et démocratise les différentes pratiques artistiques en proposant des activités de sensibilisation à tous les publics.



Châteauvallon



LE PÔLE

• **La Galerie du Canon TPM** est un espace de monstration qui a vocation à accueillir des expositions conçues par les établissements culturels métropolitains tels que l'ESADTPM, la villa Tamaris, l'Hôtel des Arts ou encore la villa Noailles ou être mis à disposition d'acteurs culturels du territoire.

• **La Maison du Patrimoine** abrite 500m² d'espaces muséaux innovants sur le thème du patrimoine métropolitain culturel et scientifique. L'établissement propose au public des expositions, visites guidées, conférences et ateliers.

À noter que l'accès aux expositions, aux actions de médiation et aux événements culturels programmés au sein de la villa Noailles, de la villa Tamaris, de l'Hôtel des Arts, de la Galerie du Canon et de la Maison du Patrimoine, est entièrement gratuit.



Le Conservatoire TPM



La villa Tamaris



L'Hôtel des Arts TPM

16 133 spectateurs au PÔLE, **227** représentations en 2021

14 713 spectateurs à Châteauvallon en 2021

11 conservatoires, **3 000** élèves/an, **184** enseignants

180 élèves au cours de l'année scolaire 2020-2021 en cursus diplômant à l'ESADTPM

72 000 visiteurs accueillis par l'association villa Noailles en 2021

28 825 personnes ont franchi le seuil de l'Hôtel des Arts TPM en 2021

Visites audio-guidées

La Métropole invite les citoyens à découvrir les richesses du territoire grâce à des visites audio-guidées en ligne sur son site Internet.

Soutien auprès des structures associatives

TPM accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et, plus particulièrement, pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.

Actions phares de l'année

Le Conservatoire TPM

- **Au total, 112 actions** : 22 concerts professionnels, 23 spectacles d'élèves, 45 master classes, 14 conférences, 8 événements « autres ». Pour un total de près de 4000 spectateurs.
- **Macha Makeïeff**, directrice de La Criée - Théâtre national de Marseille, fut l'**invitée d'honneur de « Transmission 5 »**.

Châteauvallon-Liberté, Scène nationale

- En 2021, Châteauvallon a présenté **50 spectacles pour 74 représentations réunissant 14 713 spectateurs**. Par ailleurs, 5200 personnes ont pu participer aux actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la Métropole (ateliers, résidences, rencontres, ...).
- Les actions en collaboration avec l'Éducation Nationale se sont poursuivies, notamment dans le cadre du dispositif « Service Éducatif ».

La villa Tamaris, Centre d'art

- **10 170 personnes, dont 820 scolaires**, ont été accueillies lors des deux expositions présentées à l'occasion du festival **l'Œil en Seyne** de juin 2021 à début janvier 2022. Les visiteurs ont pu découvrir deux univers avec la reprogrammation de « **Legacy** » de **Yann Arthus Bertrand**, invitant le spectateur à s'interroger sur les rapports de l'homme à la nature et « **Electric !** » de **Claude Gassian**, qui en marge de son immense galerie de portraits de célèbres musiciens internationaux a su immerger le public dans sa recherche très personnelle de paysages urbains.
- Mené en 2021 en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Délégation à l'Éducation Artistique et Culturelle du Rectorat de Nice, l'atelier Canope 83 et le FRAC PACA, le projet « **Passeurs de Culture** » s'est traduit par la participation de 10 classes de CM2 et 6^{ème} de l'école élémentaire Les Eucalyptus à Ollioules et du Collège L'Herminier à La Seyne-sur-Mer.

La villa Noailles, Centre d'art d'intérêt national

- **De nouveaux événements de proximité**, en partenariat avec les acteurs locaux : la **Fête de la Pivoine** avec les horticulteurs et la première exposition **Archiville** avec le groupe Hyères en croquis.
- **La création d'un Prix écoresponsable dans le cadre du Festival international de la Mode et de la Photographie**.
- **Les actions de médiation** en direction des différents publics ont été poursuivies : visites guidées, intervention en milieu scolaire, restitutions d'ateliers, organisation de l'événement annuel du programme Manufacto en partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès.

L'Opéra TPM

- Durant le 1^{er} semestre 2021, **11 concerts et 3 récitals ont ainsi été diffusés sur la chaîne YouTube de l'Opéra**, deux ont fait l'objet d'un relais par France Musique. Ces captations ont été visionnées par près de 20 000 personnes.
- L'ouverture de la saison 2021/2022 a eu lieu le 17 septembre 2021 avec le concert symphonique « L'Arlésienne ». Ont notamment suivi 4 représentations de « Don Giovanni », un concert symphonique « Mozart & Salieri, Mayol », et un spectacle musical en hommage à Félix Mayol « le Prince de la Chanson ».



L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art

- Dans le cadre du partenariat conclu avec le Centre Pompidou, l'**exposition « Futurissimo, l'utopie du design italien »** a débuté le cycle de programmation du 25 juin au 31 octobre. L'histoire du design italien était à l'honneur avec près de 250 œuvres empruntées au Centre Pompidou, au Centre national des arts plastiques et au Musée des Arts Décoratifs de Paris. **25 123 visiteurs accueillis**.
- En fin d'année, l'Hôtel des Arts a présenté l'**exposition « FIREPLACES »**. Fruit d'une collaboration avec le Fonds de Dotation Emerige, cette exposition a permis de dévoiler le travail de 12 jeunes artistes contemporains à **3702 visiteurs**.
- En parallèle, des activités de sensibilisation à l'art en direction de tous les publics, hors public scolaire, ont été programmées. **825 personnes ont participé aux visites commentées et ateliers de création artistique**.

La Maison du patrimoine

Des enrichissements scénographiques ont été apportés tels que la présentation de rares instruments de navigation du 17^{ème} siècle, de partitions de Félix Mayol, d'ouvrages de Jean Aicard ou encore de pièces de collection de Napoléon Bonaparte. En octobre 2021, **des ateliers pédagogiques** ont été mis en place avec les « Métiers d'Art » d'Ollioules ainsi que l'accueil de scolaires et de public en situation de handicap.

L'ESADTPM

L'école a mis en ligne une visite virtuelle qui a permis à plus de **16 000 visiteurs** de parcourir ses plateaux et ateliers.

La Galerie du Canon

En fin d'année 2021, près de 3000 objets rares, voire uniques, provenant des services secrets soviétiques et d'Allemagne de l'Est ont été présentés à l'occasion de l'**exposition intitulée « Les espions de la guerre froide : KGB et Stasi »**. **2398 personnes** ont ainsi franchi les portes de la galerie pour s'immerger dans le monde secret des « invisibles ».

Bureau d'Accueil des Tournages

Le Bureau d'Accueil des Tournages, créé le 1^{er} janvier 2021, assure la promotion du territoire et favorise la réalisation de projets cinématographiques et audiovisuels en lien avec les communes et des sociétés de production.

Membre de la commission régionale du film et partenaire du Centre National du Cinéma (CNC) et de l'image animée, il participe au soutien de la filière cinéma et audiovisuel à l'échelle du territoire.

La Métropole souhaite s'inscrire dans le programme national porté par le CNC pour une transition écologique du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée. Une réflexion est en cours sur le soutien aux productions qui mènent des démarches d'éco-production comme le recyclage de décors et de costumes, une meilleure gestion des transports et des consommations d'énergie.

Toulon et ses alentours ont accueilli durant 60 jours de tournage des 6 épisodes de la saison 1 de la série « Marianne ».



2 Accès au sport

La Métropole promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.



CHIFFRES CLEFS

220 000
pratiquants par an
au complexe sportif
Léo Lagrange à Toulon

50 000
pratiquants par an
au Vélodrome TPM
à Hyères

70 000
pratiquants par an
au Vallon du Soleil
à La Crau

180 000
pratiquants par an
au complexe sportif
de l'Estagnol à La Crau

Les équipements sportifs de la Métropole

Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Destiné à accueillir les scolaires, étudiants, associations et clubs sportifs de la Métropole, le complexe est composé de 42 000 m² de terrains de sport et de bâtiments attenants (vestiaires, bureaux...) sur 7 hectares de terrain.

Le Vélodrome TPM à Hyères

Doté d'une piste de cyclisme d'une longueur de 250 mètres et d'une tribune d'une capacité de 600 places, le Vélodrome est le site d'entraînement de sportifs de haut niveau.

La base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

Le site met à disposition des infrastructures sportives telles que deux terrains synthétiques de foot/rugby, deux terrains multisports et trois piscines extérieures.

Un espace de tir à l'arc et un espace de glisse urbaine (roller, trottinettes, skate-board) ont nouvellement été créés. Le site est accessible aux accueils de loisirs, scolaires, associations.

Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Le complexe propose des espaces dédiés au sport en salle (salle de danse, terrain multisports et sa tribune de 500 places ou encore une salle d'arts martiaux) et un espace en plein air permettant notamment la pratique du football et du rugby.

L'équipement accueille toute l'année des scolaires, une trentaine d'associations incluant des associations de sport adapté (public handicapé) et la faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS).

Le Palais des Sports à Toulon transféré à TPM depuis janvier 2020

Il s'agit d'un complexe sportif polyvalent ; ouvert aux scolaires et à tous les pratiquants, membres de clubs ou d'associations. Doté d'une capacité de 4500 places, le complexe est constitué d'une salle omnisports homologuée

pour recevoir des compétitions nationales ou européennes (hand, tennis, escalade, volley, basket, etc.), d'un gymnase d'entraînement pour les disciplines scolaires et les compétitions de niveau national, ainsi que des salles de gymnastique ou encore d'arts martiaux.

En route vers les Jeux Olympiques 2024



En 2024, la France organise le plus grand événement sportif de la planète, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

TPM participe à cet événement exceptionnel grâce à l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » et à la labélisation de trois équipements : le Vélodrome TPM de Hyères (pour le cyclisme sur piste), le Palais des Sports TPM (pour le handball et le basketball) et le complexe sportif Léo Lagrange (pour l'athlétisme) ont vu leur candidature retenue par Paris 2024 pour être Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) et accueillir les délégations internationales olympiques et paralympiques.

C'est une reconnaissance de la qualité de ces trois installations métropolitaines pour la pratique du haut niveau. De plus, la venue de délégations étrangères permettra au territoire de développer son image dynamique et attractive à l'international.

ZOOM

Le soutien aux sportifs de haut niveau

La Métropole apporte son soutien financier aux sportifs du territoire, inscrits sur les listes de haut niveau et pratiquant une discipline individuelle. Ce soutien financier est progressif en fonction du niveau du sportif.

Dans la perspective des JO Paris 2024, la Métropole a fait le choix de soutenir plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques.

Pour s'y préparer, ils proposent d'embarquer les élèves à leurs côtés en partageant leur carnet de bord mensuel qui retrace leur parcours, leur discipline, leur méthode d'entraînement, mais aussi des sujets plus pointus comme l'alimentation.

Le soutien à la formation des clubs sportifs

La Métropole TPM soutient le tissu associatif sportif au travers de sa compétence « Soutien à la formation » qui s'articule autour de deux axes : la formation des dirigeants bénévoles et la formation des cadres techniques bénévoles.

Le soutien aux manifestations nautiques

La Métropole joue un rôle prépondérant dans les projets et manifestations nautiques du bassin méditerranéen.

À la fois partenaire d'équipes sportives, comme le Tour de France à la Voile ou plus récemment, le soutien de Clément Giraud, skipper de course au large, ayant participé au dernier Vendée Globe.



Semaine Olympique Française de Voile

À l'occasion de la 53^{ème} Semaine Olympique Française, l'un des plus gros rassemblements de voile organisé à Hyères du 25 au 30 avril 2022, deux journées exceptionnelles ont été organisées par TPM et la Fédération Française de Voile en

direction des élèves des écoles élémentaires de la Métropole. Ce sont ainsi 29 classes, soit plus de 915 enfants, qui ont été sensibilisés à la mer et au nautisme, au travers de plusieurs ateliers :

- Rencontre avec le skipper de course au large, Clément Giraud.
- Initiation à la pratique du kayak.

- Visite du navire de secours en mer. Rencontre avec les sauveteurs.
- Visite de bateaux anciens et découverte de la technique de calfatage.
- Embarquement à bord d'une navette maritime, pour aller voir les courses au plus près.
- Ateliers de sensibilisation à l'environnement marin.

ZOOM

Missions d'Intérêt Général

TPM apporte contribution au sport professionnel sur son territoire. À ce titre, des conventions d'objectifs établies entre TPM et les clubs phare du Rugby Club Toulonnais et du Toulon Métropole Var Handball prévoient l'organisation d'actions dans le cadre des Missions d'Intérêt Général à destination des plus jeunes : rencontres avec les sportifs professionnels, initiations au handball ou au rugby, tournois...

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, au respect des règles et à la vie en communauté. Il s'agit, de favoriser l'insertion sociale et la solidarité, par de l'initiation sportive, des entraînements délocalisés, des journées d'information ou encore de promouvoir la pratique du rugby, et du handball dans le cadre scolaire

et au sein des clubs. Cela s'inscrit dans le cadre de collaborations avec les accueils de loisirs municipaux ou associatifs, en direction des plus jeunes, de licenciés ou de non licenciés.

Quelques exemples d'actions :

- Les séances d'entraînements délocalisés : ouvertes au public,



elles sont suivies de dédicaces à destination des enfants en priorité.

- Initiation avec les centres de loisirs : ces initiations se formalisent principalement par la tenue de journées animées par des joueurs professionnels.

Organisation d'événements sportifs

Tournoi de rugby TPM SEVEN U

Le samedi 30 avril 2022 a eu lieu, au **complexe sportif Léo Lagrange**, le 5^{ème} tournoi TPM SEVEN U réunissant des équipes féminines venant de six universités ou écoles supérieures et douze équipes masculines. Pour la première fois des équipes venant de l'international étaient présentes (EUSKADI).

Vélodrome TPM à Hyères

En mars 2022, le **Vélodrome** a accueilli l'équipe d'Allemagne et l'équipe de France para-cycliste pour leurs stages de préparation aux Jeux Olympiques. Les championnats de France de cyclisme sur piste ont eu lieu du 20 au 27 août 2022.



L'équipe de France au Vélodrome TPM



L'équipe de France Futsal au Palais des Sports TPM

« Expérience Palais des Sports »

Au Palais des Sports TPM, ont eu lieu pour la première fois de son histoire, du 4 au 6 avril 2022, plusieurs rencontres internationales de l'équipe de **France Futsal contre le Brésil et la Slovénie**. Trois matchs amicaux ont été organisés dans le cadre de la préparation aux éliminatoires de la prochaine Coupe du Monde.

Dans la même semaine, s'est déroulée au Palais des Sports une **soirée 100% handball**. Le Toulon Métropole Var Handball a affronté le samedi 9 avril 2022 l'équipe de Paris en ouverture, avant que l'équipe masculine de St-Raphaël qui se délocalisait pour la première fois au Palais des Sports TPM pour un match à fort enjeu, rencontre Montpellier.

Championnat de France de Judo

Le Championnat de France de première division en individuel ou par équipe de clubs est organisé du 4 au 6 novembre 2022 au **Palais des Sports de Toulon**.

Au-delà de l'épreuve sportive et de son attractivité pour le territoire, il est proposé du 31 octobre au 6 novembre 2022 une semaine de découverte autour du judo et de la sensibilisation à ses valeurs à l'ensemble du public du territoire métropolitain : handisport, périscolaires, centres de loisirs, public EPHAD, licenciés.

Des champions d'hier et d'aujourd'hui viendront rencontrer l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Coupe du Monde de Rugby 2023 : Les Springboks bientôt à Toulon

Dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de rugby France 2023, la Métropole TPM a été retenue, parmi 100 autres dossiers de candidatures, pour accueillir le camp de base de l'équipe d'Afrique du Sud, championne du monde en titre.



Le RCT Campus

Le camp de base Métropole est composé des installations suivantes :

- RCT Campus
- Stade Mayol
- Palais des Sports TPM
- Piscine du Port Marchand

Ainsi, la ville de Toulon et la SASP Rugby Club Toulonnais sont pleinement associées à ce projet qui symbolise la forte identité rugby de la Métropole.

Cette sélection en camp de base France 2023 permet de créer un lien unique entre l'équipe Sud africaine et les habitants de la Métropole pour porter cet événement au-delà des terrains de rugby.

Sensibilisation aux activités sportives pour les enfants

Journée Olympique

Suite à l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 », la Métropole TPM et la ville de Toulon, en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif du Var ont organisé, le 23 juin 2022, la Journée Olympique. Pour l'occasion, tout un programme d'activités sportives a été proposé au Palais des Sports TPM et sur les plages du Mourillon afin de célébrer cette manifestation mondiale sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Journées « Terre de Jeux 2024 »



Les journées « Terre de Jeux 2024 » organisées par TPM et le Comité Départemental Olympique et Sportif durant les vacances scolaires de février 2022 ont réuni près de 1200 enfants de 8 à 12 ans des centres de loisirs métropolitains.

De multiples ateliers, mis en place avec le soutien des clubs sportifs métropolitains ont permis de faire découvrir plusieurs spots sur les

sites sportifs de TPM : handball, basket, escalade, karaté, futsal, gym, rugby, foot, athlétisme, foot US, course d'orientation, boxe, cyclisme, hockey sur gazon, judo, capoeira, handball.

Prévention noyade



Dans le cadre de son programme de lutte contre la noyade dans les piscines privées des enfants âgés de 3 à 6 ans, TPM Natation Azur et la Ligue PACA en partenariat avec la Métropole TPM ont proposé, du 20 juin au 15 juillet et du 18 juillet au 12 août 2022, des activités sur la **base Nature et Sport du Vallon du Soleil TPM à La Crau**.

Cette activité se fait en groupe, en présence de l'un des deux parents dans l'eau avec l'enfant, et avec un animateur qui accompagne l'adulte afin que celui-ci puisse proposer à l'enfant des situations adaptées et développer l'aisance aquatique. Situation que les parents pourront reproduire dans la piscine familiale.

Économies d'énergies et d'eau sur les sites sportifs

La Métropole a engagé depuis 2020 un passage progressif des éclairages des équipements sportifs en LED. **Tout d'abord les éclairages des terrains, particulièrement énergivores, puis progressivement salles intérieures, parkings, vestiaires et locaux administratifs. Selon les besoins des détecteurs de mouvement ou des minuteries ont été installés.**

Les panneaux solaires du site de Léo Lagrange permettent la production d'eau chaude sanitaire sur le pôle scolaire et une étude est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Palais des Sports et du Complexe sportif de l'Estagnol pour remplacer le chauffage au gaz.

Une cuve des 400m³ recueille les eaux de pluie de Léo Lagrange. Une seconde va être installée au Palais des Sports pour le remplissage des machines de nettoyage ou l'arrosage des espaces verts. L'arrosage est réduit à la fin du printemps voir stoppé en cas d'alerte sécheresse. Certaines gazonnières ont été remplacées par du gazon synthétique ou du gravier décoratif pour limiter les consommations d'eau.

Le parc de matériel thermique a progressivement été remplacé par du matériel électrique fonctionnant sur batteries : débroussailleuses, taille haies, nettoyeur haute pression électrique, balayeuse, véhicule Goupil électrique au complexe Léo Lagrange pour les transports internes.

En 2021, deux projets pilotes zéro pollution plastique ont été mis en place pour les bouteilles plastiques dans le sport et monitoring des déchets sauvages du WWF.

Enfin, 1 à 2 fois par an, est mis en place un éco pâturage par ovins sur l'ensemble des espaces herbeux sur le Vallon du Soleil.



ZOOM

3 Tourisme



La plage du Pradon à Carqueiranne

La marque nationale « Qualité tourisme » a été obtenue en 2019 par l'Office de Tourisme Provence Méditerranée.



L'Office de Tourisme Provence Méditerranée

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme Provence Méditerranée met en œuvre la politique touristique du territoire, plus particulièrement en matière d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation.

Ses bureaux d'accueils sont les points d'information du public, des touristes et des croisiéristes.

Des guides à vocation touristiques sont mis à disposition au sein des bureaux d'accueil et des mairies en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime (plan « Escale à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »).

De plus, la marque nationale « Qualité tourisme » a été obtenue en 2019. Cette marque récompense les offices au regard des critères suivants : un accueil personnalisé, une information qualifiée, claire et précise ; un personnel compétent et à l'écoute ; un lieu confortable ; une prise en compte des avis et un traitement des réclamations ; une amélioration continue des services et des prestations envers les clients et les prestataires touristiques.

Site Internet : www.tourismeprovencemediterranee.com

Le sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

La Métropole est compétente en matière de mise en accessibilité du sentier et conduit des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité et de pose de signalétiques adaptées.

Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près de vingt sentiers de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter bimensuelle transmise par voie dématérialisée qui informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires.

La réhabilitation du sentier du littoral toulonnais fortement endommagé il y a quelques années par les

intempéries est au cœur des préoccupations. Si depuis plusieurs années différentes opérations d'entretien et de remise à niveau ont été réalisées afin de permettre sa réouverture partielle, les dernières interventions réalisées en 2022 ont amélioré la qualité du cheminement et son intégration paysagère. Dans cette optique d'assurer la continuité de cheminement tout en préservant la qualité paysagère des sites et en évitant l'artificialisation du littoral, les démarches se sont poursuivies en 2022 pour restaurer la continuité du cheminement interrompue depuis 2008 entre l'Anse Tabarly et le Cap Brun.

CHIFFRES CLEFS

419 510 visiteurs accueillis dans l'ensemble des bureaux en 2021, soit **+22,8%** par rapport à 2020

47 km de linéaire de sentier du littoral de Six-Fours-les-Plages à Hyères

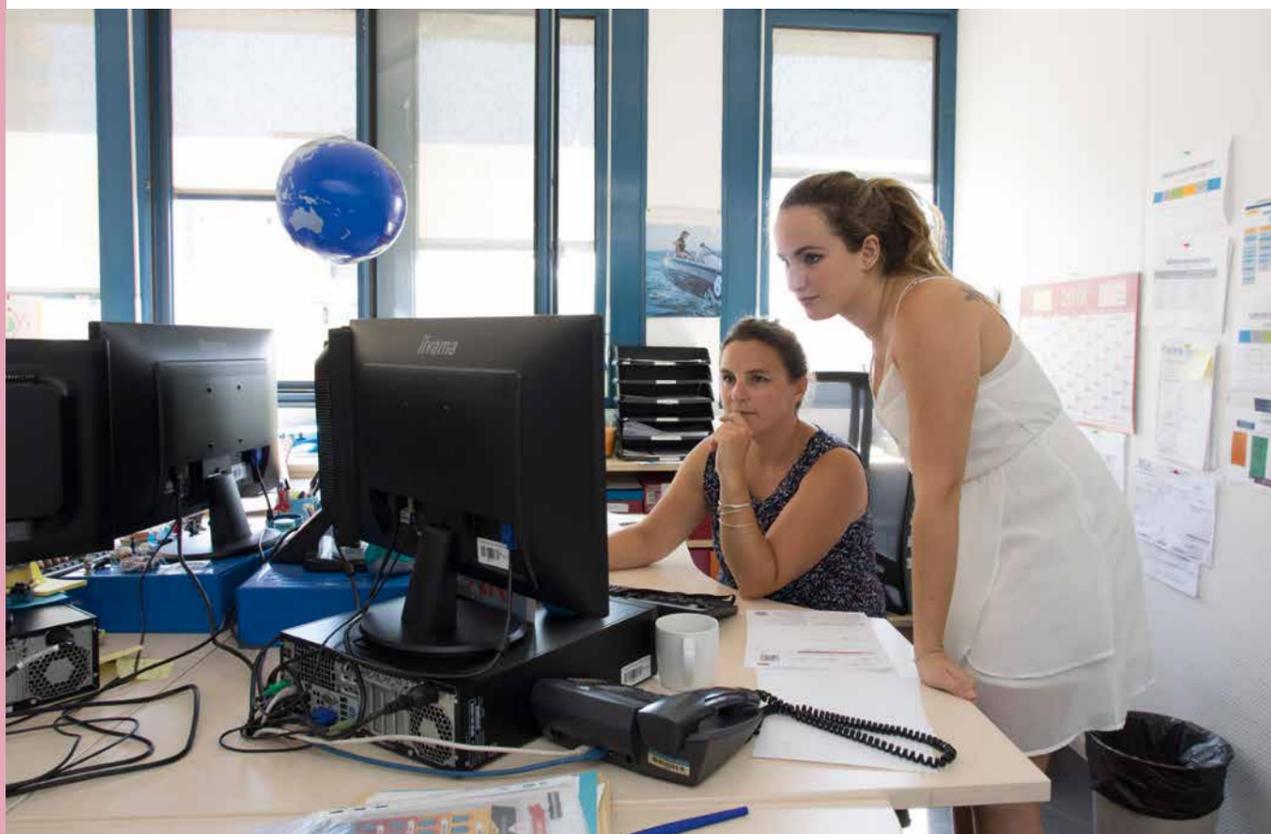
Près de **20** randonnées de découverte et sportives sur le sentier littoral



Le sentier du littoral à la Colte noire au Pradet

4 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Accompagnement du personnel

• Mise à disposition de ressources documentaires

La Métropole met à disposition des guides auprès des nouveaux arrivants afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, ou le guide des marchés publics.

• Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations de leurs choix afin de développer leurs compétences.

• L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est un outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de

concertation sur les compétences et les potentialités de chacun.

Il remplace, depuis 2016, la notation afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents territoriaux.

• Procédure de recueil des alertes

En application de la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Métropole met en œuvre, depuis le 1^{er} octobre 2019, une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte. Elle permet de signaler ou de révéler des faits d'une particulière gravité dont ils ont été témoins ou dont ils ont eu personnellement connaissance.



• Aménagement du temps de travail

La Métropole a engagé en septembre 2021 une réflexion sur les modalités d'aménagement du temps de travail pour l'ensemble de ses services. Il s'agit :

- de définir le futur cadre commun du temps de travail.
- d'identifier les organisations de temps de travail spécifiques correspondant aux besoins des services.

La phase de diagnostic a permis la réalisation de 76 entretiens. La démarche se poursuit et sera menée dans un cadre collaboratif, en associant notamment les organisations syndicales.

En 2022, la Métropole expérimente pour ses agents un jour de télétravail par semaine.



La sécurité au travail

La Métropole a recensé, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique ». Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a quant à lui été créé en 2015.

La sécurité associée aux équipements transférés

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments, à la voirie, à l'assainissement des eaux usées, et à la gestion de l'eau potable.

La mise en sécurité des massifs forestiers

Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle Noire, mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral en semaine et durant les week-ends. Ces patrouilles renforcent notamment les dispositifs de surveillance incendie des massifs forestiers et du sentier du littoral en saison estivale.



Accès Internet THD

Depuis 2012, la Métropole met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus). Il dessert les principaux bâtiments administratifs de la Métropole.

La transition vers une économie circulaire



L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources par leur réemploi ou leur recyclage

Le modèle de développement actuel, basé sur une consommation de masse, cause la surexploitation des ressources naturelles, la pollution des milieux et la destruction de la biodiversité. L'économie circulaire conduit à s'inscrire dans une logique de production et de consommation raisonnée plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit pour la

société d'évoluer du « tout jetable », basé sur une économie linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, vers un modèle économique plus circulaire s'appuyant sur l'écoconception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie du produit, et le recyclage.

5



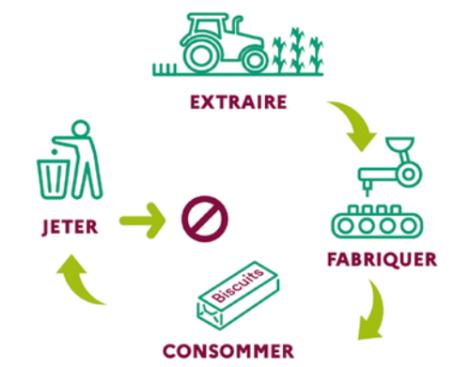
3 LEVIERS D' ACTIONS

- 1 **Gestion des déchets produits**
- 2 **Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche responsables**
- 3 **Une métropole écoresponsable**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

MODÈLE DU « TOUT JETABLE »



MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'économie circulaire permet de développer de nouvelles activités et de consolider les filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

La Métropole s'implique dans le développement de l'économie circulaire grâce à la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets visant à promouvoir le recyclage et le réemploi, et par le soutien aux pratiques agricoles, aquacoles et de pêche responsables.

1 Gestion des déchets produits

La Métropole gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce directement la compétence « collecte » et a confié le traitement et le transport des déchets au SITTOMAT (Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise).



L'administration Éco-responsible !



La collecte concerne :

- **Les ordures ménagères non-recyclables.** Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte-à-porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en Point d'Apport Volontaire (PAV).
 - **Les ordures ménagères recyclables ou collecte sélective** pour les trois flux que sont le papier/carton, le plastique et le verre en porte à porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en PAV.
 - **Les encombrants en porte-à-porte**, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en pôle de valorisation.
 - **Les déchets verts** en porte-à-porte et le broyage dans certaines communes.
 - **La collecte multi-flux** en pôle de valorisation.
- La Métropole développe une politique active de prévention des déchets** selon l'article 194-VII de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Elle s'articule autour de **trois axes** :
- Inciter les ménages et les autres acteurs locaux à réduire leur production de déchets.
 - Trier pour recycler, réutiliser, réemployer.
 - Adopter en interne de la collectivité publique une attitude exemplaire.
- Les principales cibles sont :** les « biodéchets » avec les restes de cuisine qui pèsent 15% du poids des déchets ménagers, les déchets de jardin 7%, les aliments encore emballés 3%, les emballages plastiques 14%, les cartons ondulés, le papier 16% et le verre 6,1%. L'ensemble des déchets jetés en mélange est incinéré à l'Unité de Valorisation Énergétique alors qu'un simple tri permet de récupérer la matière.

Pour réduire la part des déchets de cuisine et les restes de repas dans les poubelles, des mesures ciblées sont mises en place en partenariat avec le SITTOMAT :

- Pour les zones d'habitat individuel avec jardin, des **composteurs individuels** sont distribués depuis de nombreuses années et de façon plus récente des poulaillers.

- Pour les logements collectifs, des solutions sont déployées avec les **composteurs collectifs**, et pour les logements individuels, des **composteurs individuels**.

En 2021, 14 composteurs partagés ont été suivis à Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var, La Garde, La Seyne-sur-Mer. En 2021, 2422 composteurs individuels ont été distribués.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 (PLPDMA 2022-2027) a été approuvé en séance du Conseil Métropolitain du 24 février 2022.

Il donne les orientations de la Métropole en matière de gestion des déchets ménagers, selon 17 actions réparties en 6 thématiques :

- Thème 1 : actions transversales qui concernent tous les types de déchets
- Thème 2 : actions sur les biodéchets, soit les restes alimentaires et végétaux
- Thème 3 : actions sur les déchets assimilés des entreprises
- Thème 4 : actions sur les déchets ménagers et assimilés avec notamment la promotion du « fait maison »
- Thème 5 : actions sur les déchets occasionnels des ménages (répartition des meubles et de l'électroménager)
- Thème 6 : actions sur les déchets marins

Commande publique

Dans le cadre de la commande publique, la Métropole contribue à la transition vers une économie circulaire. Les marchés de fourniture de mobilier urbain en plastique recyclé en est un exemple.

Conformément aux dispositions de l'article 58 de la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGEC) et au décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, les fournitures d'objets de ce marché doivent comporter une part de matières recyclées dans leur composition.

Un marché de fourniture, entretien et maintenance d'un système de péage pour les parkings de la Métropole illustre également cette finalité du développement durable.

Le marché concerne la fourniture, l'entretien et la maintenance des équipements nécessaires aux installations de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement existants, ainsi qu'à la fourniture d'équipements pour de nouveaux

parcs, gérés en régie par la Métropole. Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte des objectifs de développement durable. Ainsi, le marché prévoit le réemploi de matériels considérés comme en état satisfaisant comme les barrières. À ce titre, le marché introduit un mécanisme d'incitation au réemploi du matériel métropolitain déjà en place, dite clause incitative « Économie circulaire », permettant au titulaire de valoriser financièrement cette démarche.

Le guide du citoyen !

Véritable référence pour pratiquer le Développement Durable au quotidien dans tous les gestes au travail à la maison, dans les transports, en promenade et en gérant nos déchets. Le guide est gratuit et accessible sur le site de la Métropole.



Programme Territoire Engagé transition écologique, Labellisation Économie circulaire « première étoile »



La Commission Nationale du Label Économie circulaire, réunie en session le 10 juin 2022 a pris la décision d'accorder la première étoile à la Métropole, pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'économie circulaire. TPM répond à tous les critères requis pour le premier palier du label Économie Circulaire : engagement, diagnostic, gouvernance, et conformité avec la réglementation.

La lutte contre les dépôts sauvages

À la demande des administrés, le service de collecte peut venir à domicile à la demande.



Extension des consignes de tri : la famille du tri s'agrandit dans le bac gris !

Toulon Provence Méditerranée a changé les consignes de tri depuis le 1^{er} mars 2022 : tous les déchets plastiques et aluminiums dans le bac à couvercle gris !



L'application qui répond à vos questions !

Car 55% des pages web sont consultées depuis le smartphone, TPM s'équipe de l'application **TRIZZY** le guichet unique pour répondre à toutes les questions sur les déchets.



2 Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche responsables

L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.



La promotion d'une pisciculture responsable

La Métropole soutient un projet innovant d'aliment durable pour la pisciculture locale (projet NAIADE) en partenariat avec l'Institut Océanographique Paul Ricard et le CREAT/CNRS.

Ce projet consiste à remplacer les farines de poissons, impactant les ressources, par des farines d'insectes issues d'élevage et de la spiruline. La phase expérimentale est en cours d'achèvement avec des résultats positifs qui permettent d'envisager le dépôt d'un brevet et la production à l'échelle industrielle sur TPM.

ZOOM

La valorisation des produits locaux en circuits courts



Maraîchage

La Métropole, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Var, continue d'accompagner le magasin de producteurs « Terres d'Hyères » et soutient la création d'un nouveau Marché de Producteurs de Pays à Ollioules avec ceux de Toulon et du Pradet. Ces points de vente permettent aux consommateurs d'accéder à des produits locaux de qualité mais aussi de garantir une meilleure rémunération des producteurs et de limiter l'impact carbone dû aux transports. Installé aux Halles de Toulon, le stand « Terres du Var »

offre une vitrine de la production agricole locale.

Pêche artisanale

Depuis de nombreuses années, la Métropole soutient les prud'homies de pêcheurs dans l'acquisition de matériel (chambres froides et machines à glace) garantissant la fraîcheur et la mise en vente de poissons frais en circuits courts. Après les prud'homies de Toulon, Le Brusac (Six-Four-les-Plages) et des Vieux Salins (Hyères), le port de Saint-Elme (La Seyne-sur-Mer) s'est doté en 2022 de ce type d'équipement.

Actions phares de l'année

Le développement d'un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT TPM)** labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation jusqu'en 2024 autour de 5 axes :



- **Ancrage territorial** : soutenir le modèle agricole de proximité et les emplois qu'il génère tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagner les initiatives locales de collecte, de transformation, et de distribution de produits agricoles non vendus.
- **Éducation alimentaire** : transmission des bonnes pratiques alimentaires (actions nationales « Un fruit à la récré », « Les classes du goût »).
- **Justice sociale** : amélioration de l'offre des repas pour les publics sensibles, dons alimentaires.
- **Restauration collective** : accompagner les restaurants collectifs qui devront, à l'horizon 2022, s'approvisionner avec au moins 50% de produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique (loi Egalim).

La première étape initiée en 2021 dans le cadre du PAT TPM est la réalisation d'un diagnostic de la restauration collective (établissements scolaires, EHPAD, Marine nationale...) pour identifier, d'une part, les freins et les leviers pour l'introduction des produits durables et bio, et d'autre part, les initiatives en termes d'éducation alimentaire et de réduction du gaspillage alimentaire.

Plusieurs projets portés par des acteurs métropolitains ont été labellisés dans le cadre du PAT TPM dans les domaines de l'éducation alimentaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la valorisation de fruits et légumes invendus notamment : la Coop sur Mer à Toulon, la Ferme des Olivades et le domaine de l'Enregado à Ollioules, les Amis de la presqu'île de Giens, l'Econome, le collectif varois pour l'organisation des 48h de l'agriculture urbaine.

La préservation du foncier agricole

La Métropole, aux côtés de ses partenaires (Chambre d'Agriculture du Var et SAFER*) maintient une action offensive et défensive en matière de préservation, de mise en valeur et de reconquête du foncier agricole avec notamment l'installation de producteurs utilisant des modes de production durables. Depuis 2015, 6 hectares ont été remis en culture à Ollioules puis 16 ha à La Garde et respectivement 3 et 9 hectares à La Crau et au Pradet.

Par ailleurs, TPM accompagne les villes pour la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP). Ainsi, les communes de La Garde, du Pradet et de Carqueiranne possèdent des ZAP. Début 2022, les villes d'Ollioules, de La Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages ont signé avec la Chambre d'Agriculture du Var, une convention pour la création de trois nouvelles zones.

*SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.



CHIFFRES CLEFS

1427 établissements agricoles en 2019

77 fermes en Agriculture Biologique soit 748 ha



3 Marchés Producteurs de Pays (Toulon/Le Pradet/La Seyne/Ollioules en cours)

et 1 magasin de Producteurs à Hyères (« Terre d'Hyères »)

22 adhérents « Route des Vins de Provence »



1^{er} marché aux fleurs de France

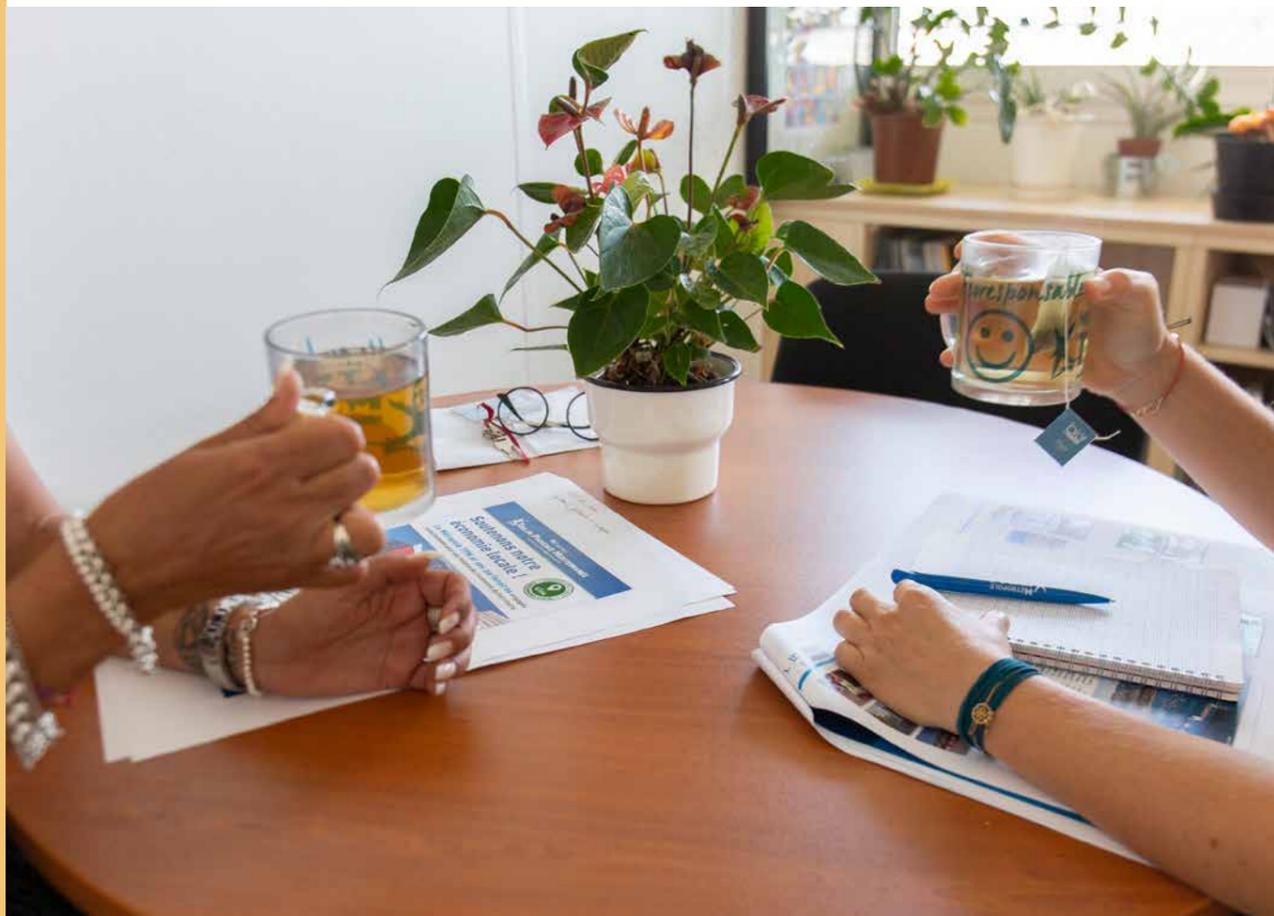


L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.



3 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Le mobilier de bureau et le matériel informatique

- Concernant le mobilier de bureau, il est conforme aux normes NF Environnement, FSC* et PEFC** ou équivalentes. Il est également sélectionné au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et de tri des déchets d'emballage, et de recyclage du mobilier de bureau » (commande publique).
- Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

*FSC : Forest Stewardship Council. **PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification. Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.



Les fournitures papier

- Les ramettes de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC.
- Les fournitures « papier » sont également sélectionnées au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et tri des déchets d'emballage ».
- De plus, les fournitures qui nécessitent des impressions (papier en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traitées dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».



Contribution CITEO

CITEO est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur vis-à-vis des ressources papiers. Ainsi, CITEO organise et finance le recyclage des papiers. La Métropole apporte une contribution financière à l'organisme.

La gestion des déchets de l'administration

- Les principaux sites bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte-à-porte. La Métropole met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.
- En 2020, la Métropole a mis à disposition des agents des gobelets réutilisables afin d'éviter l'emploi de gobelets plastiques jetables.
- Enfin, pour l'ensemble des réunions, inaugurations, ou conférences de presse, des matériaux recyclables sont désormais employés tels que des gobelets ou plateaux en carton.



Action phare de l'année

Au sein de l'Office de Tourisme Provence Méditerranée

- Chaque bureau d'information tourisme s'inscrit dans une démarche de développement durable. Ils recyclent autant que possible papier, plastique et verre grâce aux containers de tri du SITTMAT. Quand l'espace le permet, les bureaux disposent d'un container jaune pour le recyclage papier et carton. À défaut, des containers de recyclage sont placés à proximité des bureaux. Le papier imprimé en interne est réutilisé en papier brouillon à disposition de l'équipe. Les fournitures sont réutilisées à chaque fois que cela est possible (pochettes, chemises, classeurs...). Les équipes privilégient la vaisselle lavable à la vaisselle jetable.
- Les offices de Toulon, La Seyne et du Pradet sont des points de collecte Handibou et France liège. Les bouchons en plastique et les bouchons en liège sont recyclés pour financer des actions à destination de publics handicapés et des actions de prévention du cancer.
- Le Pôle ouest (sauf Six-Fours) ainsi que Le Pradet disposent de containers pour la collecte de piles.



Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Au sein de l'administration de la Métropole, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles, un suivi technique des projets et grâce à des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Les instances décisionnelles

• Le Président

Le Président est l'exécutif de la Métropole, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

élu au suffrage universel direct depuis les scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit à dix fois par an.

• Le Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain est l'instance de décision de la Métropole. Cette instance vote les projets liés aux compétences de la Métropole. L'assemblée est composée des vice-présidents et des conseillers métropolitains de chaque commune, désormais

• Le Bureau métropolitain

Le Bureau métropolitain vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain et ses compétences sont fixées suite à délibération. Le Bureau métropolitain est composé du Président et des vice-présidents de la Métropole. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.



Les instances pré-décisionnelles

• Les commissions thématiques

La Métropole a instauré 11 commissions le 15 juillet 2020, chacune étant composée de 12 élus métropolitains. Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission Aménagement du Territoire, planification et stratégie foncière
- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Politique de la Ville et Habitat
- Commission Espaces Publics et Proximité
- Commission Protection de l'Environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique

- Commission Finances et Administration générale
- Commission Attractivité économique et développement numérique
- Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche
- Commission Jeunesse et Sports
- Commission Mobilités
- Commission Formation professionnelle

Composée d'élus métropolitains, chaque commission élit un vice-président. Traitant chacune un domaine d'intervention particulier, les commissions jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et des actions de la Métropole. Le Président de la Métropole est Président de droit de toutes les commissions.

Le suivi technique

• Pilotage et évaluation des démarches projets

Lors de l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Direction Générale Adjointe des Services consacrée au Développement Durable et à la valorisation du territoire a été créée. Ainsi, les enjeux du développement durable sont travaillés en transversalité avec les autres Directions Générales Adjointes des Services. Cette nouvelle organisation renforce la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des thématiques concernées.

Au niveau des démarches projets, en complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, la Métropole met également en œuvre la « démarche projet ». Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement des actions.

• La commande publique responsable

Si l'achat public est avant tout un acte économique, il est devenu sous l'impulsion des gouvernements successifs un réel levier du développement durable.

La commande publique s'appuie sur les quatre piliers cités ci-après :

- L'objet du marché en lui-même.
- Les critères de jugement des offres.
- Des clauses d'exécution s'imposant aux titulaires des marchés.
- Des clauses d'insertion sociale.

En 2022 (chiffrage arrêté au 30 juin 2022) :

- 97 marchés prennent en compte des considérations environnementales (objet du marché, critères de jugement des offres, clauses d'exécution) pour 162 marchés notifiés, soit 60% en volume,
- 35 marchés prennent en compte des considérations sociales pour 162 marchés notifiés, soit 22% en volume.

• Le partage de l'information entre agents de la Métropole

Le CLIP (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la Métropole. Il présente les actualités et les projets en cours. Depuis 2016, un encart « Dév'Dur' » informe sur les actualités de développement durable.

Actions phares de l'année

👁 Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Par son poids économique (300 M€ de dépenses moyennes d'achat par an pour les seuls marchés publics de la Métropole), l'achat public métropolitain constitue un **levier d'action majeur pour impulser la transition sociale et écologique de l'économie du territoire métropolitain.**

Le SPASER est à la fois une feuille de route prescriptive qui fixe les principes d'un achat durable et responsable et également un plan d'actions concret et mesurable, pris en application des principes fixés.

👁 Constitution d'un clausier vert

Afin d'accompagner les directions techniques dans la prise en compte de considérations environnementales dans leurs projets d'achat, un clausier a été créé. Il se conçoit comme un outil partagé en réseau, un **outil collaboratif permettant de réunir les exemples de critères environnementaux et de clauses d'exécution prenant en compte des considérations environnementales et sociales.** Sont ainsi concernés les marchés de travaux, de fournitures courantes et services, de prestations intellectuelles, ou de concessions. Ainsi, les critères et clauses sont mis à la disposition des rédacteurs, chacun pouvant ainsi nourrir ses réflexions quant à la prise en compte du développement durable dans les projets de marchés de son portefeuille.

Le Conseil de Développement et la concertation du public

• Le Conseil de Développement



Construire, partager une ambition pour notre territoire

Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis la loi du 7 août 2015 et la loi « Engagement et Proximité » de 2019, est une assemblée consultative qui participe notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire métropolitain.

Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

En 2021 et 2022, le Conseil de développement a coordonné la mise en place d'une « Feuille de route stratégique de développement économique » en partenariat avec la Métropole et tous les acteurs

du territoire rassemblés au sein de la Conférence Économique. Il s'est également mobilisé dans le cadre d'un autosaïsin sur l'impact de l'Économie Sociale et Solidaire sur notre territoire. Le site Internet dédié au Conseil de Développement est disponible en ligne sur www.cdevtpm.fr

• La concertation du public

Dans le cadre de l'élaboration de documents ou programmes qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dès la concertation terminée, la réglementation peut exiger la mise en œuvre d'enquêtes publiques. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



Directeur de la publication : Valérie PAECHT, Directeur Général des Services

Conception graphique : Service Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

© Crédits photos : TPM - Hortense Hébrard, Olivier Pastor, Frédéric Robert - © Pictos : Adobe Stock

Impression : Groupe Impremium - Dépôt légal à parution

**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



www.metropoleTPM.fr
Facebook, Twitter, Instagram icons @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

